

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2021

Procès-verbal

Version intégrale



# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

## **Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES**

**SEANCE DU 28 MAI 2021**

**QUORUM N° 1 :**

**DE LA DELIBERATION N° 1**

**A LA DELIBERATION N° 16**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le VINGT HUIT MAI**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni au Forum du Casino sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATESTTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Madame FONTAINE, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur LAFAURE, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Madame BARRUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame PORTUESE, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame BURKI, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

**ABSENTS :**

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Madame PAPALEO (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)**

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 21/05/2021**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie BARRUE**

Lecture a été donnée de ce qui suit :



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

**SEANCE DU 28 MAI 2021**

**QUORUM N° 2:**

**DE LA DELIBERATION N° 17**

**A LA DELIBERATION N° 42**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le VINGT HUIT MAI**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni au Forum du Casino sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

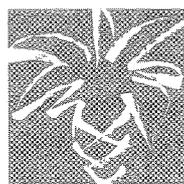
**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTISTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Madame FONTAINE, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur LAFAURE, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Madame BARRUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame PORTUESE, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame BURKI, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

**ABSENTS :**

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,** Madame PAPALEO (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)  
Monsieur LAURENT (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**  
**DATE DE LA CONVOCATION : 21/05/2021**  
**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie BARRUE**

Lecture a été donnée de ce qui suit :



# VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

## Séance du Conseil municipal du 28 mai 2021

### SOMMAIRE

---

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2021 .....	5
AFFAIRE N° 1 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port d'Hyères (Saint-Pierre) - Provisions pour risques et charges d'exploitation – Litiges et contentieux indemnitaires.....	6
AFFAIRE N° 2 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port de l'Aiguade - Provisions pour risques et charges d'exploitation – Litiges et contentieux indemnitaires.....	7
AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port Auguier - Provisions pour risques et charges d'exploitation – Litiges et contentieux indemnitaires .....	7
AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Approbation du rapport relatif à la révision de l'Évaluation des charges transférées dans le cadre de la transformation de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée en Métropole .....	7
AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Décision modificative n°1 - Exercice 2021 .....	9
AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ports - Port d'Hyères (Saint Pierre) - Décision modificative n°1 - Exercice 2021 .....	10
AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ports - Port de l'Aiguade - Décision modificative n°1 - Exercice 2021 .....	11
AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ports - Port Auguier - Décision modificative n°1 - Exercice 2021.....	11
AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 50 % de deux emprunts d'un montant total de 1 012 907 € (soit 506 453.50 €), contractés par la SA d'HLM Le Logis Familial Varois - 1001 Vies visant à financer l'acquisition en VEFA de 15 logements en ULS sur l'opération de « LA CRESTADE » à Hyères.....	12

AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 50 % de deux emprunts d'un montant total initial de 1 012 907 € (soit 506 453.50 €), contractés par la SA d'HLM Le Logis Familial Varois - 1001 Vies visant à financer l'acquisition en VEFA de 15 logements en ULS sur l'opération « LA CRESTADE » à Hyères - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec la SA d'HLM Le Logis Familial Varois - 1001 Vies .....	12
AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION- Études dans le cadre d'un « Appel à projet - Zone de mouillages et d'équipements légers » – Demande de subvention à l'Office Français de la Biodiversité.....	12
AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations - Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions dont le montant annuel est égal ou supérieur à 23 000 € (en intégration du contrat de ville).....	13
AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Dissolution du syndicat mixte de protection et valorisation de la forêt - répartition de l'état de l'actif.....	17
AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Dissolution du Syndicat mixte de protection et de valorisation de la forêt d'Hyères - Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures - Signature de la convention relative aux modalités de répartition des subventions attribuées .....	18
AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Mise en place du compte financier unique - CFU - Expérimentation - Signature de la convention .....	18
AFFAIRE N° 16 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Octroi de la protection fonctionnelle.....	19
AFFAIRE N° 17 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Autorisation de lever la prescription quadriennale relative aux facturations des Centres de Gestion en matière de concours et/ou d'examens professionnels .....	22
AFFAIRE N° 18 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - candidature à l'accueil d'un conseiller numérique .....	22
AFFAIRE N° 19 - COMMANDE PUBLIQUE - ASSURANCES - Souscription de 6 contrats d'assurances de la ville - Mise en appel d'offres ouvert .....	23
AFFAIRE N° 20 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Domaine privé communal - 4231 route de Giens - Camping de la Bergerie - Modification de l'avenant n°1 au bail du 01/08/2020 - Parcelles cadastrées EV n° 30 et 32 .....	23
AFFAIRE N° 21 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGAUDE - Aliénation du bien situé 25 Avenue des Mouettes cadastré section IL n° 0110 formant le lot n°75 Ter au profit de l'indivision FOSTINELLI .....	23
AFFAIRE N° 22 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGAUDE - Aliénation du bien situé 3 Avenue des Mésanges cadastré section IM n° 0155 formant le lot n°36 au profit de M. CHARMANDRE Arnaud et Mme EHRlich Marine .....	24
AFFAIRE N° 23 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 74 Avenue de la Badine cadastré section EV n° 0135 formant le lot n°89 au profit de M. RAYNE Jean Pierre .....	24

AFFAIRE N° 24 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Route de Giens - Hameau des Pesquiers - Bail emphytéotique au profit de Monsieur Stéphane LELIEVRE-OLIVES - Parcelles ET n° 9, 10, 11, 12, 13, 90, 91, 92, 93, 94, 96, 97, 98 et 100 .....	24
AFFAIRE N° 25 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Parcours des Arts - Fixation des loyers et droits d'entrée .....	28
AFFAIRE N° 26 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Domaine communal - Parcours des Arts - Adoption d'un modèle de contrat de bail type .....	29
AFFAIRE N° 27 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Application des articles L 2241-1 et L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales – Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2020 et rapport spécial.....	31
AFFAIRE N° 28 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Occupation du domaine public 2021 – Extension des occupations du domaine public pour les terrasses .....	32
AFFAIRE N° 29 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché hebdomadaire des Iles d'Or – Déplacement à l'occasion du Parcours des Arts en Fête .....	33
AFFAIRE N° 30 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Dénomination de voie publique – Rond-Point Jean BRUNO .....	33
AFFAIRE N° 31 - HABITAT - Projet de requalification des façades du village de Giens - Approbation du règlement de subvention et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à l'opération.....	33
AFFAIRE N° 32 - AMENAGEMENT - Plan de protection de l'atmosphère du Var – Avis de la Commune sur le projet de plan.....	34
AFFAIRE N° 33 - COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS / EVENEMENTIEL - Prestations de nettoyage des bâtiments et de la vitrerie – Accords-cadres à bons de commande et marchés mixtes – Mise en appel d'offres ouvert .....	40
AFFAIRE N° 34 - COMMANDE PUBLIQUE - AGRICULTURE ESPACES VERTS - Travaux de débroussaillage, d'entretien, de remise en état et d'amélioration des pistes DFCI - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert.....	41
AFFAIRE N° 35 - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DES ACTIVITES REGLEMENTEES - SERVICE SECURITE CIVILE COMMUNALE – Mise en place d'une convention de mise à disposition de personnels du SDIS du VAR.....	41
AFFAIRE N° 36 - DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE - POLICE MUNICIPALE - Établissement d'une convention pour l'accueil sans ramassage des chiens trouvés errants sur les territoires de CARQUEIRANNE et du PRADET à la fourrière animale de HYERES – Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention.....	41
AFFAIRE N° 37 - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DES ACTIVITES REGLEMENTEES - SERVICE SANTE, PREVENTION ET RISQUES - Convention de partenariat entre la commune et l'association Explore & Préserve - Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention .....	42

AFFAIRE N° 38 - POLITIQUE DE LA VILLE - Programme de Cité Éducative.....	44
AFFAIRE N° 39 - INFRASTRUCTURES et SYSTÈMES NUMÉRIQUES - Convention financière pour les redevances ARCEP et ANF – Extension, Supervision, Maintenance DU RÉSEAU RADIO TETRA.....	49
AFFAIRE N° 40 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Exonération partielle des bateaux participants à différentes manifestations nautiques durant l'année 2021 - Modificatif .....	50
AFFAIRE N° 41 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder à la vente du bateau VAGABOND .....	51
AFFAIRE N° 42 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder à la vente d'un engin .....	51
QUESTIONS ORALES.....	51

*(La séance est ouverte à 14 h 00, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-Palmiers.)*

**M. LE MAIRE** : Bonjour à tous. La séance est ouverte. Je demande à Madame BIVILLE de bien vouloir procéder à l'appel.

*(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)*

**M. LE MAIRE** : Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je vous propose de désigner Marie BARRUE en tant que secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'opposition, il en est ainsi décidé.

Trois questions écrites ont été posées, auxquelles il sera répondu en fin de séance.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2021**

**M. LE MAIRE** : Avez-vous des observations ? S'il n'y en a pas, il est donc approuvé.

### **LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2021 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**M. LE MAIRE** : Un certain nombre de délibérations financières sont à l'ordre du jour et seront présentées par Madame MANA.

**Mme MANA** : Bonjour à tous. En effet, nous aurons différentes délibérations concernant des provisions pour risques et charges d'exploitation, en lien avec un litige, qui s'opéreront sur le budget des ports. À la fin du mois de mars 2021, la commune a été destinataire de 10 assignations d'agents du service des ports devant le Conseil des prud'hommes, sollicitant l'application de la convention collective des ports de plaisance. La régie des ports exerce des activités relevant d'un service public industriel et commercial. Dès lors, tout agent recruté se trouve dans une situation individuelle de droit privé, en vertu des dispositions de l'article L1224-3-1 du Code du travail.

Toutefois, les ports ne sont pas des établissements publics industriels et commerciaux, et c'est bien la commune qui gère, en régie directe, ce service public industriel et commercial, lequel ne dispose ainsi que de la seule autonomie financière.

**AFFAIRE N° 1 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port d'Hyères (Saint-Pierre) - Provisions pour risques et charges d'exploitation – Litiges et contentieux indemnitaires**

**Mme MANA** : Cette délibération propose de prévoir un risque indemnitaire estimé à 372 400 €. Il est donc proposé au Conseil municipal d'accepter l'ouverture d'une provision pour risques et charges de ce montant, à répartir sur quatre années, ainsi que l'inscription au titre de 2021 d'une somme de 93 100 € en dépenses d'exploitation pour le port Saint-Pierre.

**M. LE MAIRE** : Bien entendu, lorsque les jugements seront rendus, les sommes seront annulées si nécessaire.

Y a-t-il des observations ?

**Mme PORTUESE** : Monsieur le Maire, pour cette délibération et les deux suivantes, je voterai favorablement la constitution de provisions pour ces contentieux. Toutefois, 11 agents sont concernés, et il s'agit donc de sommes importantes. Si ces saisines emportaient gain de cause pour les demandeurs, cela créerait une jurisprudence pour d'autres cas éventuels qu'il faudrait indemniser. A-t-on évalué ce risque ?

**M. LE MAIRE** : Non. Nous provisionnons normalement, étant bien entendu que c'est une question de principe. Un certain nombre d'agents de divers ports revendique l'application de statuts, et l'analyse de la commune est différente. D'ailleurs, je crois que cela est passé aux prud'hommes hier, et nous verrons le résultat. Si les agents ont raison, la provision sera opérée, et dans le cas contraire, elle sera supprimée.

**Mme PORTUESE** : Je voulais savoir si d'autres cas pouvaient se présenter.

**M. LE MAIRE** : Il faut espérer que ce ne sera pas le cas. Il ne s'agit pas de cas individuels ou de contentieux particuliers, et c'est la raison pour laquelle ils sont nombreux. C'est une position de principe pour des agents qui ont un certain statut et qui veulent voir appliquer une convention collective dont nous estimons qu'elle ne les concerne pas, après avis de la Préfecture. Si les positions qu'ils défendent sont avalisées, non seulement ces agents recevront une indemnité, mais tous ceux qui sont dans la même situation et qui n'ont pas fait de recours la percevront également.

**Mme PORTUESE** : C'était ma question.

**M. LE MAIRE** : Vous avez eu la réponse.

Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**Mme MANA** : Je précise qu'il ne s'agit pas de 11 agents, mais de 10, car l'un d'entre eux est à cheval sur deux ports.

**AFFAIRE N° 2 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port de l'Ayguade - Provisions pour risques et charges d'exploitation – Litiges et contentieux indemnitaires**

**Mme MANA** : De la même façon, pour le port de l'Ayguade, il est proposé au Conseil municipal d'accepter l'ouverture d'une provision pour risques et charges d'un montant de 101 000 € à étaler sur quatre années, ainsi que l'inscription au titre de 2021 d'une somme de 25 250 € en dépenses d'exploitation.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port Auguier - Provisions pour risques et charges d'exploitation – Litiges et contentieux indemnitaires**

**Mme MANA** : Il est proposé d'accepter l'ouverture d'une provision pour risques et charges d'un montant de 40 800 € à étaler sur quatre années, soit la somme de 10 200 € en dépenses d'exploitation.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Approbation du rapport relatif à la révision de l'Évaluation des charges transférées dans le cadre de la transformation de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée en Métropole**

**M. LE MAIRE** : Vous savez qu'une CLECT avait été établie en 2018 sur l'ensemble des compétences transférées, des problèmes de fonctionnement (personnels ou flux divers) et des investissements. Selon la méthode retenue, l'estimation avait été faite sur la base des trois dernières années de fonctionnement de la commune concernant la voirie, la propreté, l'aménagement, urbanisme, etc., ainsi que sur la base des sept dernières années d'investissement de la commune.

Néanmoins, une clause de revoyure avait été prévue au terme de trois ans, ce qui est normal, afin de vérifier si l'estimation avait été bien établie, entraînant un certain nombre d'amendements.

Cette revoyure conduit à des modifications relativement légères concernant la commune d'Hyères. En matière de fonctionnement, cela entraîne une augmentation d'un peu moins de 1 % de l'évaluation, avec une somme complémentaire de 144 518 € sur un total de plus de 15 M€. En investissement, il s'agit d'une diminution de 516 342 € sur un total de l'ordre de 7 M€. Des ajustements ont été faits rubrique par rubrique, poste par poste, compétence par compétence.

Je précise que nous approuvons la CLECT de l'ensemble des communes de TPM. Pour vous donner un ordre d'idée, en matière de fonctionnement, les CLECT ont été réévaluées en moyenne de 6 % pour l'ensemble des communes, contre 0,94 % pour nous. À titre d'exemple, si je laisse Carqueiranne de côté, car elle a 70 % d'augmentation – vous en conclurez ce que vous voudrez –, nous avons 5,25 % pour La Crau, 7,39 % pour Six-Fours et 8,78 % pour Toulon.

Dans ces ajustements, si l'on veut approfondir, il s'agit d'une augmentation-réduction. En effet, dans la première version, TPM avait oublié de tenir compte de ce qu'ils appellent désormais un « sac à dos », à savoir une somme permettant d'assurer la gestion des carrières du personnel, en cas de formation, de changement de statut, etc. Après négociation, ils ont donc imposé, à toutes les communes, une somme représentant 2,5 % du montant des salaires afin de pouvoir assurer cette continuité. Par conséquent, si l'on tient compte de cette somme, en réalité, l'évaluation du fonctionnement a légèrement diminué pour la Ville d'Hyères.

Pour l'investissement, nous avons également obtenu une diminution, laquelle ne modifiera pas le niveau des investissements réalisés par la commune. Dans le cadre de cette négociation, nous avons fait valoir, pour l'avenir, les investissements que nous souhaitions réaliser et qui seront assurés directement par le siège de TPM, à savoir ces fameux investissements d'intérêt métropolitain, lesquels ne figureront pas dans les charges transférées. Cela permet donc une diminution de 516 000 €.

D'autres communes ont également obtenu des améliorations. Certaines d'entre elles ont des niveaux d'investissement très réduits, et je souhaite faire observer que celui de l'antenne d'Hyères est très élevé par rapport aux autres communes, étant bien entendu que tout cela est dépensé en voirie, propreté, plages, etc. À titre d'exemple, dans la nouvelle CLECT, le niveau d'investissement est de 8 060 000 € pour Toulon, de 6 620 000 € pour la Ville d'Hyères, de 2 320 000 € pour La Seyne et de 692 000 € pour Ollioules. Cela s'explique par plusieurs raisons. En premier lieu, cela vient du fait que, de longue date, puisque la période retenue pour estimer était de sept ans avant la première définition, le niveau des investissements était relativement élevé à Hyères en ces matières. D'autre part, objectivement, la commune étant extrêmement vaste, elle a des dépenses plus élevées qu'une ville concentrée, notamment en matière de voirie ou de propreté.

En fonctionnement, à titre de comparaison, là aussi, nous apparaissions à un niveau élevé, puisque Toulon est à 27 207 000 €, Hyères à 15 521 000 €, La Seyne à 14 214 000 €, etc. Notre niveau est légèrement supérieur à celui de La Seyne, et on peut éventuellement en conclure que le personnel dévolu à la voirie, la propreté et à d'autres missions est important, pour les raisons que je viens d'évoquer.

Je vous demande donc d'approuver cette revoiture globale des transferts de charges sur TPM.

**Mme COLLIN** : La position de notre groupe sera celle de Pilate, bien entendu, et c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

Entre parenthèses, pour une revoiture portant sur 82 M€, j'imagine la somme de temps et d'énergie dépensés par un nombreux personnel, que je plains et admire, pour satisfaire à cette obligation de bon fonctionnement de l'usine à gaz TPM.

**M. LE MAIRE** : Effectivement, la dépense d'énergie a été grande pour l'évaluation de la CLECT. Je dois dire que les services sont très mobilisés là-dessus.

S'il n'y a pas d'autre observation, je mets aux voix.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX  
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**M. LE MAIRE** : À présent, nous reprenons les décisions modificatives. Il fallait passer cette délibération avant, car ces sommes révisées sont intégrées dans la décision modificative n° 1 de la Ville d'Hyères.

**AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les  
Palmiers - Décision modificative n°1 - Exercice 2021**

**Mme MANA** : Effectivement, il convient de procéder à des réajustements de crédits. Nous proposons donc la décision n° 1 pour l'exercice 2021 du budget principal de la Ville d'Hyères, avec 40 497 € en dépenses et recettes de fonctionnement, ainsi que -448 004, 81 € en dépenses et recettes d'investissement.

Entre autres, il s'agit de l'ajustement de l'attribution de compensation dont vous venez de parler, ainsi que de régularisations d'opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissements.

**M. LE MAIRE** : Nous avons également intégré une très légère augmentation de la dotation globale de fonctionnement, ainsi que les nouvelles bases de calcul fiscal qui, malheureusement, n'ont pas beaucoup bougé.

Si je peux me permettre, je souhaiterais faire remarquer que, parmi les inconvénients et les avantages du fait de voter un budget en début d'année plutôt qu'à la fin, on s'aperçoit que la décision modificative est marginale, car les prévisions faites au budget primitif sont fondées sur des réalités beaucoup mieux connues, puisqu'en l'occurrence, nous faisons un ajustement de 400 000 € sur un budget de 120 M€.

**Mme COLLIN** : Étant donné que nous nous étions abstenus lors du vote du budget primitif, nous en ferons autant sur les délibérations n° 5, 6, 7 et 8, dans un souci de cohérence.

**M. LE MAIRE** : Je vous en prie. Je mets aux voix.

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**9 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ports - Port d'Hyères (Saint Pierre) - Décision modificative n°1 - Exercice 2021**

**Mme MANA** : Pour le port Saint-Pierre, la décision modificative concerne essentiellement les provisions que nous avons prises pour les risques de contentieux, avec 8 600 € en dépenses et recettes d'exploitation.

**M. LE MAIRE** : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**9 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ports - Port de l'Aiguade - Décision modificative n°1 - Exercice 2021**

**Mme MANA** : Pour le port de l'Aiguade, la décision modificative s'élève à -30 000 € en dépenses et recettes d'investissement. De la même façon, on retrouve les provisions pour risques contentieux, ainsi qu'un virement à la section d'investissement et un dossier de dragage.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**9 ABSTENTIONS** : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI,  
Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

**AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ports - Port Auguier - Décision modificative n°1 - Exercice 2021**

**Mme MANA** : Celle-ci est un peu particulière, puisqu'elle est à zéro. En effet, nous avons des crédits complémentaires affectés, mais ils ont été compensés par une baisse du virement à la section d'investissement. Cela doit donc être validé en Conseil municipal.

**M. LE MAIRE** : C'est une somme algébrique. Je mets aux voix.

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**9 ABSTENTIONS** : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI,  
Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

**AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 50 % de deux emprunts d'un montant total de 1 012 907 € (soit 506 453.50 €), contractés par la SA d'HLM Le Logis Familial Varois - 1001 Vies visant à financer l'acquisition en VEFA de 15 logements en ULS sur l'opération de « LA CRESTADE » à Hyères**

**Mme MANA** : La SA d'HLM Le Logis Familial Varois a sollicité la garantie communale à hauteur de 50 % de deux emprunts, pour un montant total de 1 012 907 €, soit une garantie communale pour 506 453,50 €. La société les a contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition en VEFA de 15 logements en usufruit locatif social, soit six logements supplémentaires, et neuf logements PLS sur l'opération de « La Crestade » à Hyères.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 50 % de deux emprunts d'un montant total initial de 1 012 907 € (soit 506 453.50 €), contractés par la SA d'HLM Le Logis Familial Varois - 1001 Vies visant à financer l'acquisition en VEFA de 15 logements en ULS sur l'opération « LA CRESTADE » à Hyères - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec la SA d'HLM Le Logis Familial Varois - 1001 Vies**

**Mme MANA** : Dans cette délibération, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de ce que nous venons de voter.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION- Études dans le cadre d'un « Appel à projet - Zone de mouillages et d'équipements légers » – Demande de subvention à l'Office Français de la Biodiversité**

**Mme MANA** : *(Lecture de la délibération.)*

Je tiens à préciser que la zone concernée va de la sortie du port d'Hyères jusqu'à la pointe de l'Esterel, à savoir le bout de la Badine.

**M. LE MAIRE** : Bien entendu, nous laissons au parc de Port-Cros le soin d'assurer l'intendance des ZMEL autour des îles, notamment de Porquerolles.

**Mme COLLIN** : C'est un excellent projet, et nous ne pouvons que souhaiter que les études entreprises aboutissent à des propositions concrètes avant qu'il ne soit trop tard pour l'herbier de posidonies.

**M. LE MAIRE** : S'il n'y a pas d'autre observation, je mets aux voix.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

#### **AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations - Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions dont le montant annuel est égal ou supérieur à 23 000 € (en intégration du contrat de ville)**

**Mme MANA** : L'attribution des subventions dont le montant annuel dépasse 23 000 € donne lieu à l'obligation de conclure une convention. En conséquence, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec chaque association bénéficiaire d'une telle subvention, parmi lesquelles on retrouve Arty Family pour un montant total de 35 500 €, En Chemin pour 35 000 € et Face Var pour 35 500 €.

**Mme COLLIN** : Nous voici revenus aux sujets qui fâchent. J'ai conscience d'appuyer là où cela fait mal, mais mon devoir d'élue est de représenter la voix de ceux que l'on voudrait précisément faire taire.

Bien sûr, nous nous abstenons sur cette délibération, et vous en connaissez déjà les motifs, à savoir, d'une part, le caractère inégalitaire de cette Politique de la Ville, si mal dénommée, qui prétend venir en aide à des populations de quartiers ciblés, mettant ainsi de côté tous ceux ayant des besoins, mais n'habitant pas ces quartiers, et d'autre part, une efficacité restant à démontrer, malgré le concert vertueux de louanges dont vous entourez les associations qu'il s'agit ici de doter.

Toutefois, aujourd'hui, plus que d'habitude, il nous apparaît indécent, voire choquant, d'injecter toujours plus d'argent des contribuables, par le biais de la Politique de la Ville, dans un quartier comme le Val des Rougières, transformé en Far-West. Je crois que tout le monde sait que des tirs s'y sont produits à plusieurs reprises et en plein jour au début de ce mois. Or combien de fois sommes-nous intervenus pour vous alerter et vous supplier de prévoir au budget davantage de moyens pour renforcer la sécurité et pacifier le Val des Rougières ? Tout le temps !

Nous vous avons même suggéré de passer des conventions avec la Police Nationale et la justice, telles que pour un GLTD, à savoir un groupe local de traitement de la délinquance - cela existe -, afin de mener des stratégies de harcèlement visant à déstabiliser les trafiquants et à désarmer la cité.

En effet, ces derniers mois, ces interventions coordonnées se sont déroulées avec des succès très appréciables à la Seyne-sur-Mer, ainsi qu'à Nice, et nous réclamons la même chose à Hyères.

Comment justifier que l'on continue à subventionner des associations de ce quartier, certes formidables et qui éduquent à la citoyenneté, comme vous nous le répétez à l'envi, alors que parallèlement, rien n'est fait pour prendre en compte l'angoisse due à l'insécurité des gens qui y vivent ? Est-il normal de ne pas oser laisser son enfant se rendre seul à l'école de peur qu'il ne soit victime d'une balle perdue ? Je ne parle même pas de tout le reste que nous connaissons déjà et qui entretient un climat malsain depuis trop longtemps.

La situation, loin de s'améliorer, se dégrade, et ce n'est pas une opinion, mais une réalité, parce que les faits sont les faits, et ils sont parfois têtus en se répétant, même si cela peut être dérangeant.

Dans ce contexte, le fait d'injecter toujours plus d'argent public n'est pas un message cohérent, mais un non-sens pour nos concitoyens du Val des Rougières qui constatent comme nous, tous les jours, qu'hélas, rien n'y change.

**M. LE MAIRE** : Merci de votre observation. Je vous ferai ma réponse habituelle, qui établit un clivage entre nous.

En premier lieu, je souhaiterais que, collectivement, on ne parle pas obligatoirement du Val des Rougières comme d'un « Chicago ». Certes, c'est un quartier difficile où une politique active doit être menée, mais c'est tout de même un quartier de la ville comme un autre, et il faut en parler sans le stigmatiser, car cela entraîne des retombées extrêmement difficiles pour les jeunes de ces quartiers. Par exemple, s'ils postulent à un emploi, il ne faut pas que l'adresse soit dissuasive.

D'autre part, effectivement, la situation est difficile, et on est peut-être en dépression, mais quand on se compare, cela s'améliore. J'espère que cela perdurera, car la situation actuelle au Val des Rougières est relativement calme, même s'il faut être très attentif. De plus, la situation dans la vieille ville s'est énormément améliorée, notamment grâce à l'introduction du Parcours des arts et d'activités, selon moi. En effet, plus il y a d'activités, mieux on se porte. D'ailleurs, cela peut inspirer les partisans de l'économie parallèle pour entrer dans une économie plus officielle.

Par ailleurs, soyez assurée que je suis autant préoccupé que vous par l'actualité, laquelle nous a encore interpellés dans la matinée, puisqu'une nouvelle fois, une policière s'est fait agresser. Il faut véritablement avoir une pensée pour tous les policiers de France, car c'est très compliqué pour eux qui sont les remparts, en dernière extrémité. Néanmoins, je veux également rappeler que la sécurité est une fonction régaliennne de l'État. Même si nous avons une Police Municipale importante, et même si nous lui donnons des missions qui sont vraiment à la périphérie de ses compétences, car cela nous paraît nécessaire, on ne peut pas lui demander de se substituer à la Police Nationale.

J'ai donc à nouveau demandé au ministre de l'Intérieur que nous puissions être classés en quartier de reconquête républicaine, non seulement pour les moyens que cela peut donner, mais également pour le symbole que cela peut représenter. J'ai même assorti ma demande de ce qui pourrait s'apparenter à une sorte de condition : on nous demande de mettre en place une cité éducative, et nous avons envie de le faire, car cela paraît très pertinent, mais en expliquant au ministre qu'il faut marcher sur deux jambes. En effet, il ne faut pas uniquement avoir la vision constructive des choses, mais également la vision un peu sécuritaire afin de permettre à cette cité éducative de fonctionner. J'ai donc insisté une nouvelle fois. Il est intéressant de noter que la sous-préfète à la Politique de la Ville a cosigné mon courrier, ce qui montre qu'au niveau du département, on est conscient des efforts faits par la Ville et des problèmes qui subsistent. Cette volonté existe et, de ce point de vue, je crois que nous sommes collectivement tous en phase. Il n'est pas nécessaire de faire la course au plus sécuritaire, car nous sommes tous conscients du fait qu'il faut non seulement accompagner, mais également contrôler.

J'ajoute que la Politique de la Ville n'est pas réservée à une population particulièrement ciblée, car elle sert également à accompagner certaines personnes qui habitent dans ces quartiers et qui souffrent plus que nous des difficultés qu'ils connaissent. Elle sert donc aussi à leur permettre de vivre et d'évoluer dans un contexte acceptable. Par conséquent, dans la Politique de la Ville, n'y voyez pas de l'argent jeté au profit de je ne sais quels trafiquants, car elle a vocation à aider des personnes qui se trouvent dans ces quartiers par le hasard de la naissance ou d'une destination personnelle. Il faut leur assurer les meilleures conditions de vie, et des associations y contribuent. Les trois que nous évoquons ici constituent un exemple majeur.

Arty Family, qui est une émanation du Parcours des arts, fait de la médiation culturelle et accueille des enfants dans ces quartiers. Elle les oriente donc tout de même vers des pistes qui me paraissent plus pertinentes que le simple fait d'effectuer un stage en bas d'un immeuble. Cela me semble donc très positif. Ils ont du monde, et cela se passe bien. Je crois que cette lumière qu'ils viennent allumer est utile à chacun.

En Chemin a très fortement réorienté une partie de ses activités pour la protection des femmes battues. Je suis bien conscient du fait qu'elles peuvent être battues dans tous les quartiers, mais quand on peut le faire, il me paraît pertinent d'inscrire les actions qu'une association comme En Chemin peut mener dans la Politique de la Ville.

Enfin, la priorité de Face Var est l'emploi, et on est bien obligé d'accepter l'hypothèse que, lorsque l'on favorise l'insertion dans l'emploi de jeunes de ces quartiers, ils ont moins de temps pour d'autres activités.

Par conséquent, je pense qu'il faut poursuivre dans cette direction, même si je sais que vous ferez la même observation à la prochaine délibération.

**Mme BURKI** : Je voudrais juste faire une petite observation sur le vocabulaire : vous avez parlé de « femmes battues », mais en réalité, il s'agit de violences faites aux femmes, lesquelles peuvent être aussi bien psychologiques que physiques.

**M. LE MAIRE** : Vous avez tout à fait raison. D'ailleurs, je ne vois pas pourquoi on en donne une définition genrée, car des hommes sont également persécutés. En tout cas, toutes les violences psychologiques sont au moins aussi importantes que le reste.

**Mme BURKI** : Vous avez complètement raison.

Par ailleurs, concernant le Val des Rougières, qui est un quartier prioritaire de la ville, on veut en faire un quartier de reconquête républicaine, ce qui est très bien, mais je pense qu'il faut également reconquérir l'urbanisme, à savoir réhabiliter l'habitat. C'est très important, et Var Habitat devrait prendre toute sa responsabilité dans ces opérations. Je crois que les habitants seraient très favorables à ce genre de choses, parce qu'effectivement, ce n'est pas le Far-West.

**M. LE MAIRE** : Pour être tout à fait honnête, Madame BURKI, je rends hommage à Var Habitat, car ils font un travail considérable. Certes, pour certains immeubles, il faudrait le faire tous les jours, mais ils ont véritablement fait énormément d'investissements de réhabilitation là-bas.

D'autre part, l'un des problèmes majeurs qui se posent également est que certains immeubles sont quasiment vides, et on peut imaginer pour quelles raisons. Bien entendu, l'étalement urbain de ce genre de cités serait souhaitable, mais ces perspectives dépendent d'énormes investissements de l'État, dont je ne suis pas sûr qu'ils soient totalement d'actualité. Néanmoins, vous avez raison quant au fait que l'habitat est l'une des conditions, mais il faut également pouvoir y accéder sans difficulté – pour rejoindre Madame COLLIN. Tous les sujets sont simultanés.

Cependant, j'aimerais que nous acceptions l'idée que, certes, le Val des Rougières est compliqué, mais certaines personnes que je connais ici ont grandi et vécu dans ce quartier, même si c'était peut-être différent, et on y trouve également des pépites, ainsi que deux écoles assez remarquables. C'est complexe, car nous ne pouvons pas être une sorte d'oasis dans un monde qui dérive beaucoup, malheureusement, mais poursuivons l'effort. Ne relâchons pas, et demandons davantage.

Je serais vraiment très heureux que nous ayons ce quartier de reconquête républicaine. En effet, il n'existe pas de spécialisation territoriale des délinquants métropolitains, notamment dans le trafic de drogue. S'ils sont embêtés à Sainte Musse, ils vont à Pontcarral, à Berthe ou ici. Ce sont les mêmes, et parfois, il ne s'agit même pas de personnes du cru, mais de Marseillais. Par conséquent, il me semble que la lutte policière doit être globale, et j'ai trouvé maladroit que l'on ne prenne pas le problème dans son ensemble, même si cela a pu être utile à ceux qui l'ont eu, car nous sommes sur un bassin de difficultés commun.

Je tiens à rappeler que cela avait été compensé par le fait que, en même temps que des quartiers de Toulon étaient classés en quartiers de reconquête républicaine, nous avons obtenu huit policiers nationaux supplémentaires, ce qui était une façon d'amortir le choc, mais je crois qu'il faut aller un peu plus loin. Si l'État prenait une belle initiative qui soit sur les deux jambes, avec une cité éducative permettant de dynamiser d'un côté et un quartier de reconquête républicaine de l'autre, nous ferions beaucoup de chemin au Val des Rougières.

Chers collègues, je sou mets cette délibération à vos votes.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX  
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Dissolution du syndicat mixte de protection et valorisation de la forêt - répartition de l'état de l'actif**

**Mme MANA** : Par délibérations des 20 novembre 2020 et 18 décembre 2020, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures et notre Conseil municipal ont donné leur accord pour la répartition de l'actif et du passif entre les deux collectivités membres. Vous avez un état de l'actif avec une répartition de 50 % pour la commune d'Hyères et 50 % pour le CCMPM.

**M. LE MAIRE** : Nous avons déjà délibéré sur la dissolution de ce syndicat. Nous répartissons donc les moyens.

**Mme BURKI**.- Pouvons-nous savoir à qui sera distribuée la part de la Ville ?

**M. LE MAIRE** : Elle sera portée au budget global et, bien entendu, affectée aux mêmes missions.

**Mme BURKI**.- D'accord, mais ne pourrait-elle pas déjà être affectée au CCFF, par exemple ?

**M. LE MAIRE** : Non. Honnêtement, cela représenterait une subvention importante au CCFF. Ce sera affecté à l'action globale que nous menons en matière forestière et, bien sûr, ils pourront en profiter.

Je sou mets au vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Dissolution du Syndicat mixte de protection et de valorisation de la forêt d'Hyères - Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures - Signature de la convention relative aux modalités de répartition des subventions attribuées**

**Mme MANA** : Toujours au sujet de la dissolution de ce syndicat, cette délibération porte sur les reversements des subventions, avec 50 % pour la commune d'Hyères. Ces sommes concernaient les programmes DFCI de 2015 à 2018, pour un montant à répartir de 232 362,76 €, soit 116 181,38 € pour la commune d'Hyères.

Par ailleurs, des subventions complémentaires sont attendues à hauteur de 28 000 € hors taxes pour la création de servitudes DFCI, pour un montant de travaux de 36 000 € hors taxes.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Mise en place du compte financier unique - CFU - Expérimentation - Signature de la convention**

**Mme MANA** : Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. L'objectif est de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier le processus administratif. Cela s'inscrit dans une démarche cohérente d'amélioration globale de la qualité comptable et a vocation à devenir le cadre de présentation de tous les comptes locaux (régions, départements, métropoles, EPCI, communes) à partir de l'exercice 2024.

Deux conditions doivent être remplies au plus tard pour le premier exercice expérimentation : adopter le référentiel budgétaire et comptable M57, et dématérialiser les documents budgétaires, ce qui est déjà mis en place sur la commune.

**M. LE MAIRE** : Cela permettra au moins d'en finir avec mes commentaires insupportables consistant à dire que je n'arrive pas à comprendre pourquoi on vote les comptes de gestion avant les comptes administratifs, alors que les premiers vérifient l'exactitude des seconds. Ainsi, ce sera globalisé. Il s'agit d'une expérimentation, mais cela deviendra obligatoire et permettra d'avoir un regard bienveillant de la part de la Direction des Finances Publiques.

Je mets aux voix.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N° 16 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Octroi de la protection fonctionnelle**

**M. MASSUCO** : Monsieur le Maire, je ne participerai pas au vote, si la résolution est conforme à ce que je pense, puisqu'elle est relativement floue.

**M. LE MAIRE** : Vous n'y participez pas en raison du fait qu'elle est floue ?

**M. MASSUCO** : Non. Outre le fait qu'elle soit floue, je me doute de ce qu'elle contient, et je ne peux donc pas y participer pour une question de conflit d'intérêts.

**M. LE MAIRE** : Je trouve que ce n'est pas très courageux. Vous pourriez attendre la délibération pour vous forger un jugement.

**M. MASSUCO** : Nous pouvons en discuter si vous le souhaitez, Monsieur le Maire, mais je ne suis pas sûr que ce soit le lieu. En revanche, je n'y participerai pas, ce qui est mon droit, et je vous demande d'en prendre acte.

**M. LE MAIRE** : C'est votre droit, mais savez-vous déjà ce que contient la délibération ?

**M. MASSUCO** : Je m'en doute, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Vous êtes donc bien informé, mais cela ne m'étonne pas.

**M. MASSUCO** : Vous avez raison : je suis bien informé.

**M. LE MAIRE** : Oui, vous l'êtes très bien.

**Mme MANA** : Je me chargerai donc d'informer le Conseil.

*(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Bien entendu, je ne participe pas au vote. Je mets aux voix, puis je vous ferai quelques commentaires par la suite, car je ne veux pas infléchir la décision.

**ADOPTÉE PAR 37 VOIX**

**6 ABSTENTIONS** : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI.

**2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE** : Monsieur Jean-Pierre GIRAN et Monsieur Nicolas MASSUCO

**M. LE MAIRE** : Ce vote ne m'étonne pas obligatoirement, mais je voudrais faire un certain nombre de commentaires, si vous me le permettez.

Je rappelle à ceux qui ont pu être distraits que le lendemain des dernières élections municipales, en juillet 2020, un blog a été créé sur Internet, relayé sur Facebook, intitulé *Le Gabian Déchaîné*. Depuis, il poursuit des parutions quasi-hebdomadaires qui sont consacrées presque en totalité à des commentaires sur mon action municipale. Ces articles comportent un très grand nombre de contrevérités, d'insinuations et de diffamations qui, de mon point de vue, portent atteinte à ma dignité et à mon honneur. D'ailleurs, les contenus des articles font souvent des incursions totalement scandaleuses dans ma vie privée, comme au sein de celle de ma famille. Certes, tout acteur de la vie publique sait qu'il peut être confronté à des critiques ou à des polémiques, et j'en sais quelque chose, mais quand les mensonges sont récurrents et que les attaques portent parfois sur la famille de l'intéressé, une limite est alors franchie. Dans ce cas, on ne peut que réagir et déposer plainte.

J'ajoute qu'à l'évidence, ce blog n'est pas tenu par une seule personne, et l'anonymat ne fait qu'accroître le caractère pernicieux. Je le dis, parce que je le ressens : depuis que je suis dans l'action publique, je n'ai jamais observé un tel degré de haine et de harcèlement avec, au total, un seul objectif, à savoir de porter atteinte à l'intégrité de ma personne et de ma fonction. C'est d'autant plus curieux que cela se situe, non pas à la veille d'une élection municipale, où les mauvais instincts peuvent être lâchés par certains pour affaiblir le concurrent, mais cinq ans et demi avant la prochaine élection municipale, avec donc aucun autre résultat ou objectif que de mettre en cause une personne, ainsi qu'une fonction, et de la dénigrer.

Même si comparaison n'est pas raison, je me permets d'attirer l'attention de chacun sur les conséquences collatérales qui peuvent parfois exister quand ce genre de climat est entretenu.

Je n'ose même pas faire référence à ceux dont le bras est armé par les délires sur les réseaux sociaux, comme nous le voyons aujourd'hui. Je rappelle simplement qu'en 1994, quelqu'un a été frappé à Hyères, parce que des entreprises de dénigrement systématique avaient été opérées et que certains ont cru utile de mettre en œuvre la traduction concrète de ces attitudes.

Dans ce cadre-là, je pense que le fait de déposer plainte contre X est plus qu'un devoir, même si « X » a un « s », ainsi que de solliciter la protection fonctionnelle, même si elle ne couvrira pratiquement rien, étant limitée à 1 000 €, et surtout de faire en sorte que l'anonymat puisse être levé. En effet, je veux que les Hyérois sachent qui, tous les jours, travaille, réunit une officine et se multiplie pour essayer d'investiguer, de dénigrer et de dénaturer. De mon point de vue, ce n'est pas digne d'une ville comme la nôtre, ni de l'idée que je me fais de l'action municipale. Comme certains le savent, la polémique ne me gêne pas beaucoup, et c'est un sport auquel je me livre volontiers, mais dans le cas présent, je ne sais pas faire.

Je souhaitais expliquer les raisons de ma décision de porter plainte à ceux qui pouvaient être mal informés, et je laisse chacun réfléchir. J'invite même tous les Hyérois à aller voir ce site. Souvent, on me dit : « N'en parle pas, car tu fais de la promotion pour ceux qui t'attaquent », mais je souhaite que les Hyérois aillent voir ce site et qu'ils regardent ce qui suinte de ces articles. Un jour, nous saurons peut-être qui se trouve derrière et, à ce moment-là, je laisserai simplement les Hyérois les juger.

Nous avons voté. Je n'y ai pas participé, et Monsieur MASSUCO non plus, pour des raisons que je comprends.

**M. MASSUCO** : Je n'y ai pas participé tout simplement pour des raisons professionnelles.

**M. LE MAIRE** : Monsieur, puisque vous parlez de raisons professionnelles, je vous lis un article qui n'est pas inintéressant. Il s'agit de l'article 120 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991, qui organise la profession d'avocat et qui dit la chose suivante – vous pouvez vérifier :

*« L'avocat investi dans un mandat de conseiller municipal ne peut accomplir aucun acte de la profession, directement ou indirectement, contre la commune et les établissements publics communaux en relevant. »*

Or dans ce cadre-là, je suis attaqué en fonction de maire, sur l'ensemble des actions que je mène, comme pour le projet des Bosquets et celui de Green Park, comme pour un agent de TPM, comme pour une fonctionnaire territoriale et comme pour le CIL des Rougières. Il faudra tout de même qu'un jour, du point de vue de la déontologie minimale, cet article soit appliqué.

Professionnellement, comme vous l'avez dit, vous ne participez pas au vote.

**M. MARION** : Monsieur le Maire, le Parquet a-t-il été saisi ?

**M. LE MAIRE** : Oui, je pense que c'est le cas.

**M. MARION** : Vous nous avez informé après le vote. Je souhaitais donc simplement avoir cette précision.

**M. LE MAIRE** : J'ai déposé plainte, et une enquête est menée, puis ils transmettent au Parquet. Je vous tiendrai au courant du déroulé. Merci beaucoup.

**AFFAIRE N° 17 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Autorisation de lever la prescription quadriennale relative aux facturations des Centres de Gestion en matière de concours et/ou d'examens professionnels**

**Mme MANA** : Les Centres de gestion organisent les concours et examens professionnels permettant aux agents d'évoluer dans leur carrière. Cependant, la refacturation de ce coût aux collectivités peut s'opérer uniquement lorsque l'agent lauréat signale sa nomination auprès du Centre de gestion concerné, ce qui n'est pas toujours effectué. Ainsi, il est récurrent de réceptionner des avis de sommes à payer pour des concours organisés plus de quatre ans en arrière.

Aussi, afin de permettre aux Centres de gestion de continuer à organiser des concours et examens professionnels, il est nécessaire que les collectivités puissent participer à leur financement pour favoriser les évolutions de carrière de leurs agents. Il est donc demandé d'autoriser la levée de la prescription quadriennale entachant le paiement des frais de nomination après concours ou examen professionnel des agents communaux.

**M. LE MAIRE** : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 18 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - candidature à l'accueil d'un conseiller numérique**

**Mme MANA** : *(Lecture de la délibération.)*

Il est donc prévu d'installer un conseiller numérique à la médiathèque, accessible à tous, afin de profiter de ce système.

**M. LE MAIRE** : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 19 - COMMANDE PUBLIQUE - ASSURANCES - Souscription de 6 contrats d'assurances de la ville - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LIBESSART** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 20 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Domaine privé communal - 4231 route de Giens - Camping de la Bergerie - Modification de l'avenant n°1 au bail du 01/08/2020 - Parcelles cadastrées EV n° 30 et 32**

**M. CORNILEAU** : L'avenant n°1 au bail commercial accordé à la société Home Vacances indiquait que la révision du loyer se ferait au début de l'année civile, au lieu de la date anniversaire, à savoir le 1<sup>er</sup> août. La modification de cet avenant porte sur la révision du loyer, lequel variera tous les trois ans, et non pas chaque année.

**M. LE MAIRE** : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 21 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 25 Avenue des Mouettes cadastré section IL n° 0110 formant le lot n°75 Ter au profit de l'indivision FOSTINELLI**

**M. CORNILEAU** : Le bail de l'indivision FOSTINELLI, concernant le lot n° 75 Ter du lotissement communal de l'Ayguade, situé au 25, avenue des Mouettes, court jusqu'au 31 Décembre 2024. La parcelle de 290 m<sup>2</sup> supporte une maison d'environ 70 m<sup>2</sup> et un garage de 15 m<sup>2</sup>.

Le prix fixé par la commune, d'après l'estimation du Domaine, est de 192 000 €.

**M. LE MAIRE** : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 22 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL  
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 3 Avenue des  
Mésanges cadastré section IM n° 0155 formant le lot n°36 au profit de M.  
CHARMANDRE Arnaud et Mme EHRLICH Marine**

**M. CORNILEAU** : Le bail de Monsieur Arnaud CHARMANDRE et de Madame EHRLICH Marine, concernant le lot n° 36 du lotissement communal de l'Ayguade, situé au 3, avenue des Mésanges, court jusqu'au 31 Décembre 2024. La parcelle de 300 m<sup>2</sup> supporte une maison de 62,5 m<sup>2</sup>.

L'estimation du Domaine s'élève à 180 000 €.

**M. LE MAIRE** : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 23 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL  
EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 74 Avenue de la  
Badine cadastré section EV n° 0135 formant le lot n°89 au profit de M. RAYNE  
Jean Pierre**

**M. CORNILEAU** : Le bail court jusqu'au 31 décembre 2021. La parcelle de 232 m<sup>2</sup> supporte une maison de 55 m<sup>2</sup> et un garage de 10 m<sup>2</sup>.

Le prix fixé par la commune, d'après l'estimation du Domaine, est de 200 000 €.

**M. LE MAIRE** : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 24 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Route de Giens -  
Hameau des Pesquiers - Bail emphytéotique au profit de Monsieur Stéphane  
LELIEVRE-OLIVES - Parcelles ET n° 9, 10, 11, 12, 13, 90, 91, 92, 93, 94, 96, 97,  
98 et 100**

**M. LE MAIRE** : Cette délibération concerne le projet de réalisation d'une résidence hôtelière patrimoniale au hameau des Pesquiers qui, de mon point de vue, a un double intérêt majeur : l'un consiste à permettre la sauvegarde de bâtiments faisant partie de l'histoire d'Hyères, dans leur totale intégrité, sans un agglomération supplémentaire, et l'autre est, en contrepartie de cette sauvegarde, la réalisation d'un écolodge de très haut niveau, permettant de développer l'offre touristique de la commune.

Nous avons délibéré pour une promesse de bail emphytéotique et, aujourd'hui, il était donc prévu de délibérer pour le signer. Toutefois, ce matin, nous avons reçu un courrier signé par une dizaine de personnes, dont Monsieur Jérôme CANO, Monsieur BERTOLA, Messieurs GONTIER, CHABANNE, VINCENT, etc., faisant un recours gracieux contre le permis de construire, avec trois motifs, à savoir l'affichage, la submersion marine et les parkings.

Je rappelle que ce permis a été délivré en grande partie par le ministère de l'Environnement, dans la mesure où il ne peut pas l'être s'il ne reçoit pas un avis totalement favorable et formel de la part du ministère. L'instruction de ces dossiers en site classé est très longue et approfondie. Le travail a été fait en permanence avec la DREAL, la DDTM, tous les services de l'État et même les services ministériels. Le permis a donc été délivré à la fin du mois de janvier.

Par conséquent, quand on met en cause des problèmes de stationnement, étant bien entendu qu'ils ont fait l'objet d'une étude très approfondie de la part de tous les services de l'État et du ministère, ainsi que des problèmes éventuels de submersion qui ont été pris en compte aux endroits où ils existent, je n'ai rien à ajouter, sinon que c'est parfaitement conforme.

Quant au permis de construire, j'observe simplement que ce recours est hors délai. L'affichage de ce permis a eu le lieu en Mairie le jour même de la délivrance ou le lendemain, le 28 janvier, me semble-t-il. Quand Madame BIVILLE m'a informé de cela en fin de matinée, j'ai appelé Monsieur LELIEVRE, qui est le partenaire privé de cette opération, pour lui demander s'il avait bien affiché, et il m'a envoyé des constats d'huissier en date du 28 janvier, du mois de février et du 29 mars, attestant, avec des photos, que le panneau requis était installé.

En d'autres termes, chacun comprendra que si je n'avais pas eu le Conseil cet après-midi, j'aurais d'ores et déjà répondu aux pétitionnaires que, d'une part, ce recours gracieux est hors délai, puisque le délai de deux mois suivant le point de départ est achevé, et que d'autre part, les motifs sont totalement infondés. Je le ferai lundi.

Néanmoins, étant donné que je suis prudent, dans ce monde où les interventions originales se multiplient, nous délibérerons pour la signature de l'acte, soit lorsque les pétitionnaires auront renoncé à tout recours, au regard de mes explications, soit lorsque le tribunal qu'ils auraient saisi leur dira que leur recours ne peut pas être étudié. En effet, je ne suis pas juge, et même si c'est une évidence, je ne peux pas passer un acte avant que le tribunal ne l'ait dit. Or il n'est pas saisi.

Nous avons donc, là encore, l'exemple parfait de la volonté de certains de nuire à l'action municipale et d'imaginer tout subterfuge pour empêcher que la ville avance. En effet, l'absence de motif et le fait qu'il soit hors délai rendent ce recours très original.

De ce point de vue, ils ont donc gagné : je retire la délibération, mais je la remettrai dès que le tribunal ou eux-mêmes auront décidé que leur cause n'est pas fondée. Malheureusement, cela aura coûté quelques semaines ou mois à la commune. En ce qui nous concerne, nous pouvons éventuellement le supporter. Quant à l'aménageur, il défendra ses droits et demandera les indemnités qui conviennent, s'il souhaite le faire.

Malheureusement, ce magnifique projet est donc, non pas avorté, mais ajourné pour les raisons que je viens d'indiquer.

**Mme PORTUESE** : Je prends acte du fait que vous retirez cette délibération et que vous la représenterez.

En revanche, si je peux me permettre, j'avais prévu de m'exprimer, car je pensais que la délibération pouvait être effectivement reportée pour une autre question. En effet, le 6 juin 2018, la consultation du Domaine a donné lieu à une valeur locative de 24 000 € pour un bail emphytéotique de 70 ans, mais il avait été stipulé que si l'opération n'était pas réalisée dans les 18 mois suivant cette estimation, une nouvelle consultation du Domaine devait être réalisée. Or dans cette délibération, la valeur locative est identique, alors que le délai est dépassé.

**M. LE MAIRE** : Nous avons consulté le Domaine qui nous a dit de la garder. Néanmoins, si cela devait tarder, nous leur demanderions d'actualiser. En tout cas, nous avons pris cette précaution.

D'ailleurs, je me permets d'ajouter que tous les bons lecteurs du *Gabian Déchaîné* ont pu lire un article remarquable sur le sujet, dénonçant le fait que le Maire fasse un cadeau à Monsieur LELIEVRE, compte tenu du prix du bail emphytéotique. C'est la raison pour laquelle j'avais demandé que l'on joigne l'avis du Domaine à la délibération, car ce n'est pas nous qui fixons le prix. Je crois que chacun sait ce qu'un propriétaire de bail emphytéotique à la Capte paie, de l'ordre de 100 € par an, et dans le cas présent, il s'agit à peu près des mêmes proportions. C'est dérisoire, mais cela permet de retrouver la totalité de ce qui est réhabilité au terme du bail emphytéotique. En effet, curieusement, la commune sera propriétaire d'un écolodge magnifique, même si peu d'entre nous seront là pour le constater dans 70 ans, et dans l'intervalle, cela lui permet d'avoir le maintien d'un patrimoine exceptionnel visitable, puisque dans le projet, nous avons introduit l'idée que la chapelle et la grande pinède, où les animations de la Capte se déroulent souvent, restent ouvertes au public. Je ne parle pas de la promenade le long du canal, ni de l'entretien de la pinède de la Capte, par convention avec le pétitionnaire, dans le cadre d'un accord avec le Conservatoire, sachant qu'elle est actuellement en grande difficulté.

Cependant, cela ne plaît pas à certains. En réalité, cela leur plaît, mais ils veulent me nuire.

**Mme COLLIN** : Ceci dit, Monsieur le Maire, nous ne sommes pas non plus d'accord, car personne n'est dupe. Le fait de croire que la commune sera propriétaire d'un magnifique écolodge revient peut-être à prendre les gens pour ce qu'ils ne sont pas. En effet, il est évident que Monsieur LELIEVRE ou sa famille, comme le droit les y autorise, ne seront pas emphytéotes pendant 70 ans et se porteront acquéreur de cet écolodge qui est le leur. Par conséquent, de fait, la commune remet tout de même cette partie du patrimoine, exceptionnel à Hyères, à un particulier.

**M. LE MAIRE** : Madame, premièrement, la délibération que nous avons prise, portant sur les lotissements communaux, ne s'applique pas dans ce cas.

Deuxièmement, si elle s'appliquait, à partir du moment où tout est bloqué au niveau de l'urbanisme, des servitudes et des utilisations, je ne suis pas sûr que le fait de recevoir 20 ou 30 M€ soit un inconvénient pour la commune.

En revanche, je suis convaincu que toutes les personnes qui viendront à Hyères, qui pourront entrer dans le domaine et voir l'architecture réhabilitée de ce que les bâtiments des sauniers étaient, au lieu de ce squat s'effondrant partout, trouveront tout de même que cela constitue une valeur ajoutée importante.

Vous pouvez être d'accord ou non, mais en tout cas, cela fait partie des choses que j'assume complètement.

**M. MARION** : Monsieur le Maire, il est dommage que ce projet ne soit pas joint à la délibération. Je sais qu'il est important, mais nous aurions au moins pu avoir une synthèse.

**M. LE MAIRE** : Je demanderais à Monsieur LELIEVRE de venir le présenter lorsque nous délibérerons. Je crois que par ailleurs, un rendez-vous est pris pour une présentation aux Captois.

Cependant, cela ne plaît pas à certaines personnes, dont un architecte. En tout cas, ces dernières veulent m'ennuyer. Toutefois, ce faisant, la commune prend du retard, et c'est pathétique. Mon problème personnel est résiduel, car je suis un atome, mais comment peut-on chercher systématiquement le moyen d'entraver tout ce qui peut bouger ? Il ne s'agit pas de l'action publique, d'autant plus que ce n'est pas démocratique.

**M. MARION** : En l'occurrence, le plus embêté est le pétitionnaire, et non la commune, dans l'absolu.

**M. LE MAIRE** : Oui, mais – je pense que vous le saurez un jour, et je le souhaite pour vous – quand vous croyez à un projet, que vous y travaillez avec tous les services et l'État, qu'il faut convaincre, que vous avez vraiment l'impression que cette lacune absolue en matière de capacité hôtelière que la ville d'Hyères connaît aujourd'hui – à part quelques exceptions estimables, comme le Provençal ou d'autres hôtels – peut être comblée, que d'une part, une personne fait un recours sur un 4 étoiles sur le port, où nous sommes bloqués depuis un an et demi que le permis est délivré, et que d'autre part, le jour de la délibération, d'autres personnes mieux définies font un recours pour bloquer le projet, vous vous dites que l'action publique est une religion.

**M. MARION** : Pour l'instant, sur le port, il ne s'agit que d'un recours gracieux.

**M. LE MAIRE** : Oui, mais il est hors délai. C'est un fait, et nous avons les constats d'huissier du 28 janvier. Toutefois, je ne suis pas juge, et s'ils veulent aller au contentieux, ils le feront, puis le juge décidera.

**M. MARION** : Nous ne le savons pas. Je me permets simplement de vous dire que pour l'instant, nous ne sommes destinataires que d'un recours gracieux. On peut donc être optimiste.

**M. LE MAIRE** : J'émetts le vœu qu'après avoir fait ce coup d'éclat – ou d'obscurité –, ils ne fassent pas un recours contentieux. Autrement, la commune perd quatre, cinq ou six mois, voire un an et demi pour l'hôtel du port. C'est Sisyphe : chaque fois que le rocher arrive pratiquement à la surface, un intervenant original survient.

## DÉLIBÉRATION RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR

### AFFAIRE N° 25 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Parcours des Arts - Fixation des loyers et droits d'entrée

**M. CORNILEAU** : Chers collègues, en début de séance, on vous a délivré une nouvelle version de cette délibération, car une coquille s'était glissée dans celle que vous aviez reçue. En effet, sur la formule du droit d'entrée, le loyer annuel hors taxes était multiplié par 8 % et multiplié par  $7/12^{\text{ème}}$ , alors qu'en réalité, il fallait lire : « Loyer annuel hors taxes divisé par 8 % et multiplié par  $7/12^{\text{ème}}$  », ce qui changent tout au niveau du prix, sachant que cela a une vocation anti-spéculative.

Cette délibération fixe le barème des loyers et droits d'entrée qui seront demandés aux occupants des ateliers du Parcours des arts. Sept secteurs sont identifiés, et les loyers mensuels au mètre carré varient selon le tableau que vous avez sous les yeux. Ils vont de 6,50 € à 7,50 € pour les locaux de moins de 40 m<sup>2</sup>, puis on diminue de 0,50 € pour ceux de 40 à 80 m<sup>2</sup> et encore de 0,50 € pour ceux de plus de 80 m<sup>2</sup>.

**M. LE MAIRE** : Il s'agit d'un ajustement de tarifs qui n'est pas révolutionnaire.

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

#### **AFFAIRE N° 26 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Domaine communal - Parcours des Arts - Adoption d'un modèle de contrat de bail type**

**M. CORNILEAU** : Actuellement, les locataires disposent de deux types de contrats différents, selon les cas, à savoir des baux commerciaux ou des autorisations d'occupation temporaire.

Aujourd'hui, il s'agit de proposer un modèle type de bail commercial, que vous trouverez ci-joint, et de doter les locataires de droits identiques.

Cette délibération autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Foncier à signer les baux et avenants dans le cadre de décisions par délégation, ce qui évite de présenter une délibération pour chaque nouveau bail.

De plus, il est rappelé que la commune accorde des exonérations de loyer pendant les cinq premières années et que ce principe a été étendu à la répercussion de la taxe foncière lors du Conseil municipal du 2 avril 2021.

**M. MARTIN** : Monsieur le Maire, comme dans les Villes ayant la volonté de promouvoir leur patrimoine et leurs artistes, le Parcours des arts devrait contribuer à la redynamisation du centre-ville.

Aujourd'hui, vous proposez des loyers très modérés, avec des droits d'entrée à vocation anti-spéculative. Cela va dans le bon sens, et c'est la raison pour laquelle notre groupe a voté favorablement le point 25 de l'ordre du jour.

Ceci étant, vous voulez également donner des contrats identiques aux bénéficiaires de ces locaux en proposant un bail commercial unique pour tous les locataires. Il aurait été plus prudent de privilégier le bail précaire, car l'octroi de baux commerciaux est plus favorable au preneur et a pour effet de sanctuariser la présence de l'occupant, y compris de celui qui ne jouerait pas le jeu du Parcours des arts.

Cette solution n'est donc certainement pas un bon moyen de conserver la maîtrise du Parcours des arts par la municipalité, d'autant plus que le cahier des charges est assez flou.

Il convient également de rappeler que, bien avant l'épisode de Covid, quelques devantures ne respectaient pas les horaires d'ouverture suffisamment larges, pour créer une dynamique dans le centre-ville. Faut-il rappeler à cette assemblée qu'en contrepartie du loyer modéré et des exonérations consenties, les boutiques se doivent d'être ouvertes autant que possible ?

Pour le groupe Hyères Tout Naturellement, le passage en baux commerciaux ne constitue pas une avancée positive en matière de pilotage efficace du Parcours des arts, qui demeure une initiative intéressante, mais insuffisante pour dynamiser le cœur de ville. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je ferai part de vos observations à VAD, qui gère ces sujets pour nous. Nous reprendrons tout ce qui peut permettre de dynamiser. Sur les horaires, nous sommes très vigilants, mais c'est parfois un peu compliqué, car le double statut de créateur-commerçant est complexe.

Parmi les bonnes nouvelles que je me plais à vous transmettre, nous avons enfin résolu le problème de l'immeuble SFR, situé au coin du Portalet. Une commission se réunira, et il sera donc bientôt affecté. C'est tout à fait stratégique au départ de l'avenue des Îles d'Or.

J'ajoute que trois commerces ouvriront de l'autre côté de la rue, à l'endroit où une permanence électorale se trouvait quelques temps auparavant. D'autre part, il existe un projet de reconstruction-restructuration là où Dominique se trouvait, sachant qu'il y a des problèmes d'écroulement.

On peut penser que d'ici deux ans, l'ensemble du début de l'avenue des Îles d'Or sera vivifié, et je m'en réjouis, car cette politique porte quelques fruits.

**Mme COLLIN** : C'est une très bonne nouvelle. Savez-vous à quelle activité cet immeuble sera attribué ?

**M. LE MAIRE** : La commission me le dira. Il existe plusieurs hypothèses, et beaucoup de monde souhaite y venir. Nous essaierons de choisir ce qui est le plus attractif en termes de nombre de personnes, l'objectif étant que des gens aient envie d'aller dans cet endroit. Néanmoins, pour l'instant, je ne le sais pas.

Je mets aux voix.

#### ADOPTÉE PAR 38 VOIX

**7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI.**

**AFFAIRE N° 27 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Application des articles L 2241-1 et L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales – Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2020 et rapport spécial**

**M. CORNILEAU** : *(Lecture de la délibération.)*

Pour votre parfaite information, la commune a acquis trois immeubles ou terrains pour 447 740 €.

**M. LE MAIRE** : Il s'agit de la maison Ducros à la Crestade.

**M. CORNILEAU** : Tout à fait.

VAD a procédé à l'acquisition de sept immeubles pour 558 200 € et de quatre fonds de commerce pour 245 000 €, ainsi qu'à une prise à bail emphytéotique avec un loyer annuel de 7 200 €.

Enfin, la SPLM a acquis des terrains et immeubles pour 450 000 €, concernant ce que vous indiquez, Monsieur le Maire.

Sur le plan des cessions, la commune a cédé 14 immeubles pour un montant total de 2 798 500 €, s'agissant essentiellement de baux emphytéotiques que nous retrouvons régulièrement dans nos Conseils municipaux, ainsi qu'un bail commercial pour 45 000 €.

VAD a cédé six immeubles pour 463 750 €, ainsi qu'un fonds de commerce pour 65 000 €.

Je vous demande donc de prendre acte de ce bilan des acquisitions et cessions.

**Mme COLLIN** : À la page 2 du document recensant les acquisitions par VAD, je voudrais souligner ce que je pense être une erreur de « 0 » : pour les quatre locaux acquis, il doit s'agir de 50 000 €, et non 500 000, de 80 000, et non 800 000, etc.

**M. LE MAIRE** : Effectivement, vous avez raison.

**Mme COLLIN** : Je souhaiterais également savoir si VAD a loué le local qu'il a acquis Avenue du XV<sup>ème</sup> Corps – c'est la troisième ligne du document en page 1. Il aurait loué ce local, acquis le 23 septembre 2020, à un restaurant qui pose déjà des problèmes sérieux à son voisinage, paraît-il (non-conformités de toutes sortes, nuisances sonores, main courante pour agressions verbales). Si c'est bien le cas, VAD, sur l'exercice 2021, continue-t-il d'acquérir des locaux dans la même Avenue pour y réinstaller d'autres commerçants, auparavant situés dans le centre ancien ou Avenue Alphonse Denis ?

Nous aimerions être éclairés sur la politique suivie par VAD avec les commerces dans cette partie de la ville. Merci.

**M. LE MAIRE** : Il existe parfois des difficultés, quelquefois avec trop d'animations, et la fréquentation n'est pas toujours celle du faubourg Saint-Honoré, mais nous sommes attentifs. Si vous le permettez, je vous répondrai après le Conseil.

Des stratégies sont menées dans ces affectations, notamment avec la volonté de faire en sorte que certains puissent se réinsérer, par exemple, mais il faut être très vigilant. Nous sommes au courant de quelques difficultés, et nos services du commerce et de la sécurité sont très attentifs. D'ailleurs, une réunion a eu lieu ce matin sur le sujet. Je n'en dirai pas davantage.

Par ailleurs, je souhaiterais également faire observer que lorsque l'on enlève les baux emphytéotiques, qui constituent un sujet un peu particulier, en 2020, le patrimoine foncier communal s'est accru de 1,2 M€. Il est toujours intéressant de voir, année après année, cette possibilité d'acquisitions complémentaires. L'année dernière, il s'agissait des étangs de Sauvebonne et de la maison Ducros. Par conséquent, le patrimoine communal augmente.

Je mets aux voix.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N° 28 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Occupation du domaine public 2021 – Extension des occupations du domaine public pour les terrasses**

**Mme BERNARDINI** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Nous avons déjà évoqué ce sujet. Cela correspond à la volonté du président des métiers de l'industrie hôtelière et des commerçants, Monsieur GHIRIBELLI. Je crois que le fait de permettre l'extension est une bonne chose, surtout tant que ce qui est fermé le reste complètement, et l'exonération est une façon de donner un coup de pouce.

Par la suite, obligatoirement, sur tous les sujets, il faudra progressivement revenir à une situation normale. Je pense aux salles, car aujourd'hui, on hypothèque complètement le forum du Casino et La Villette. Il faut donc voir les conditions dans lesquelles nous pouvons évoluer, même si, bien entendu, pour la vaccination, nous resterons ouverts le plus longtemps possible.

De la même façon, pour les commerçants, dès que la situation redeviendra normale et qu'ils auront un peu amorti le choc, il faudra retrouver une situation habituelle, comme le gouvernement le fait, d'ailleurs – de ce point de vue, on peut l'en féliciter.

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 29 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché hebdomadaire des Iles d'Or – Déplacement à l'occasion du Parcours des Arts en Fête**

**Mme RITONDALE** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 30 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Dénomination de voie publique – Rond-Point Jean BRUNO**

**Mme RITONDALE** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Bien entendu, nous avons demandé au CIL compétent, et c'est leur souhait. Nous n'avons pas d'avis. Il s'agit d'une approche culturelle du lieu.

S'il n'y a pas de suggestion, je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 31 - HABITAT - Projet de requalification des façades du village de Giens - Approbation du règlement de subvention et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à l'opération**

**M. LE MAIRE** : Il s'agit d'une opération importante. En effet, à partir du mois d'octobre, de gros travaux conduiront à réhabiliter toute la place Saint-Pierre à Giens, à savoir tout ce qui sépare l'église du château, avec une montée au château, ainsi que toutes les voies latérales. Cela durera quelques mois, et je pense que nous aurons fini pour l'été suivant.

Dans le même temps, nous lançons cette opération de requalification de façades sur l'ensemble du cœur de Giens, à savoir la place Saint-Pierre et l'ensemble du patrimoine bâti qui l'entoure. Cette délibération est importante, car les personnes concernées pourront être subventionnées à 50 % pour la réhabilitation, et il serait intéressant qu'une sorte de contamination positive se produise. Le projet sera bientôt présenté aux Arbanais.

Je crois que cette opération permettra de valoriser davantage ce village. C'est la première fois que nous nous éloignons un peu du centre-ville ou de la gare.

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

#### **AFFAIRE N° 32 - AMENAGEMENT - Plan de protection de l'atmosphère du Var – Avis de la Commune sur le projet de plan**

**M. CARRASSAN** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans cette délibération, il est question de la qualité de l'air que nous respirons. Il s'agit d'un enjeu vital de santé publique, voire une affaire de vie ou de mort. Il y a donc de quoi s'y intéresser, en ne perdant jamais de vue que la qualité de l'air n'est pas une donnée qui va de soi et qui est fixée pour l'éternité, puisque rien n'est fixe dans le monde. Déjà au XIXe siècle, Alphonse ALLAIS disait qu'il fallait construire les villes à la campagne, car l'air y est plus pur. Depuis cette observation, le développement de la circulation automobile et des transports en tous genres a bien compliqué les choses, avec une nouvelle pollution toujours croissante.

Depuis quelques années, un plan de protection de l'atmosphère est arrivé. Le premier date de 2007, puis il a été repris en 2013 pour aller jusqu'en 2018. Il a été mis en révision, et le Préfet nous le soumet, nous demandant notre avis. Bien sûr, ce plan ne concerne pas seulement la commune, puisqu'il est centré sur l'agglomération toulonnaise et, d'une manière générale, correspond au Schéma de cohérence territoriale.

Ce plan comprend 60 actions qui sont regroupées en 20 challenges. Chacune d'entre elles porte sur la protection de la qualité de l'air et sur l'amélioration de tout ce qui peut y nuire. Nous adhérons à toutes ses actions. Elles sont déjà connues, et la plupart d'entre elles sont en cours de réalisation, avec des progressions à noter un peu partout. Je ne les passerai pas en revue, car tout le monde les a examinées.

Néanmoins, le challenge 17 a retenu notre attention, et plus particulièrement l'action 17.1, intitulée « Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et les projets. »

Sur le principe, nous n'avons pas d'objection, mais il nous est apparu que l'intitulé de cette action impliquait un risque d'interdit *a priori*, à savoir que l'on pouvait décréter l'incompatibilité d'un projet selon sa proximité d'un axe routier important, de la même manière que l'on pouvait également décréter la nécessité d'une étude d'impact sans que l'autorité environnementale l'ait jugé bon. Il se peut que ce soit parfois incompatible, et il est souvent vrai qu'une étude d'impact est nécessaire, mais il ne faut pas que ce soit décrété de but en blanc, *a priori*.

Pour ce qui concerne les projets en proximité d'axes routiers importants, on peut renforcer les mesures, mais il existe une difficulté. Vous savez qu'à Hyères, particulièrement, nous n'avons qu'un seul capteur de mesure, qui se trouve sur le toit du Park Hôtel, ce qui n'est peut-être pas suffisant pour se rendre compte de l'ensemble de la qualité de l'air sur la commune et pour évaluer correctement le sujet. Il faudrait donc d'autres capteurs. La société détenant le monopole est AtmoSud, mais il faut déterminer qui aura la charge d'augmenter les prises et les captations, car le plan ne le dit pas.

Il faut donc augmenter les mesures et voir si des prescriptions rendent un projet possible ou non. S'il ne l'est pas, il sera incompatible. De la même manière, si l'autorité environnementale juge qu'il est nécessaire de faire une étude d'impact, nous la ferons, mais dans le cas contraire, pourquoi la rendre obligatoire ?

**M. LE MAIRE** : Ceci est d'autant plus contradictoire que, sur un projet donné, l'autorité environnementale nous dit : « Vous pouvez passer par le cas par cas » ou « Vous pouvez passer par l'étude d'impact. » Si on est au cas par cas et que l'on nous impose l'étude d'impact, cela n'a pas de sens, car il n'y a plus d'alternative. Il leur appartient de le décider.

**M. CARRASSAN** : Nous avons donc deux réserves sur la forme, et non pas sur le fond, car il ne s'agit pas de transiger sur la qualité de l'air, puisque c'est le premier des biens publics à préserver.

De ce point de vue, nous donnons donc un avis favorable au Plan de protection de l'atmosphère, avec ces deux réserves.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des observations ?

**M. MASSUCO** : Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Je dois vous dire que je n'ai quasiment pas compris ce que Monsieur CARRASSAN a dit, et je n'ai pas réussi à comprendre si cela est bien ou non. On part du principe qu'il s'agit d'un enjeu vital, et on finit par dire : « Il faut, mais pas trop. » Au final, même à la lecture de la résolution, j'ai eu du mal.

J'aimerais comprendre : le plan de protection de l'atmosphère est-il vital, ou non ? Si l'on me dit « Non », continuons, mais si l'on me dit « Oui », il n'y a pas lieu de faire des réserves.

Pour tout vous dire, à la lecture de ce Plan de protection de l'atmosphère, j'ai été ravi. Il est dommage qu'il soit incomplet, mais je l'ai trouvé passionnant en raison de son préambule. Parfois, on en dit davantage en une page qu'en 45. En effet, le Préfet du Var, Evence Richard, dit : « *La qualité de l'air constitue, en PACA, un enjeu sanitaire majeur.* »

Je ne reprendrai pas toute la lecture, car cela risque d'être un peu long. Il poursuit : « *Si, dans le Var, depuis la mise en place du premier PPA en 2007, la qualité de l'air s'est sensiblement améliorée, il existe encore des Varois qui respirent un air aux effets néfastes pour leur santé.* »

Il poursuit encore : « *L'État français a pris la mesure de cet enjeu.* »

À l'intérieur du rapport, on peut lire que 30 % de la population du Var vit encore en étant exposée au dépassement des seuils recommandés, et le Préfet dit qu'il faut atteindre les seuils recommandés par l'OMS. Peut-on transiger avec cela ?

On poursuit encore plus loin : chaque année, cela coûte 100 milliards et 48 000 décès dus à l'atmosphère. Peut-on transiger avec cela ?

J'ai donc du mal. Comme je vous le disais, j'ai compris sans comprendre. Peut-être l'ai-je fait exprès, ou peut-être pas.

Si le besoin est vital, je vous rejoins sur la problématique principale, à savoir qu'il faut davantage de stations de contrôle. Nous n'en avons qu'une à Hyères, placée sur le toit du Park Hôtel. Or, même si j'ai lu le rapport, je ne suis pas sûr que ce soit l'endroit le plus préjudiciable de la ville, puisque les voitures circulent principalement aux alentours de la voie Olbia. Je n'ai donc pas l'impression que nous ayons des mesures fiables au niveau du Park Hôtel.

Le premier point consiste donc peut-être à se battre afin d'avoir davantage de stations de contrôle, nous permettant de connaître la situation sanitaire au niveau atmosphérique avec exactitude.

Pour le reste, j'ai lu dans ce Conseil municipal, toujours avec plaisir, que l'environnement était un enjeu majeur pour la Ville. J'en suis content. Je crois que la transition écologique durable est un enjeu majeur pour les générations à venir. J'ai lu cela, puisque les termes étaient employés dans la résolution que nous verrons ultérieurement sur Explore & Preserve, et je suis content de la modification opérée par la mobilisation qui est intervenue, notamment sur les réseaux.

Je crois que l'on ne transige pas avec l'environnement. Vous pouvez dire « Non », mais il me semblait que c'était ainsi et que cela en découlait.

**M. LE MAIRE** : Ne rêvez pas. Parlez, mais ne faites pas campagne.

**M. MASSUCO** : Je rêve d'environnement, Monsieur le Maire, parce que je rêve des générations à venir !

**M. LE MAIRE** : Non, vous ne rêvez pas d'environnement ; vous rêvez que vous êtes dans un film où vous êtes en campagne. Explore & Preserve n'a rien à voir, et je vous l'expliquerai après. Il n'est pas nécessaire de vous mettre sur les réseaux sociaux avec un panneau. Allez-y

**M. MASSUCO** : Nous pouvons en parler, si vous le souhaitez, mais c'est ce qui s'est passé.

**M. LE MAIRE** : Entre un moment où vous refaites le monde pour l'éternité et l'autre où vous faites la campagne électorale, essayez de préciser. Allez-y.

**M. MASSUCO** : Vous confondez, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Vous n'avez pas compris la délibération, et je n'ai pas compris ce que vous disiez. Nous sommes donc quittes.

**M. MASSUCO** : Cela tombe bien. Quelle délibération prenez-vous ?

**M. LE MAIRE** : De toute façon, votre objectif est de faire parler de vous en Conseil municipal afin que vous ayez un mot dans la presse le lendemain.

**M. MASSUCO** : Monsieur le Maire, j'ai bien d'autres objectifs que celui-là. Si c'est le vôtre, ce n'est pas le mien, lequel concerne les générations à venir. Mon objectif n'a rien à voir là-dedans.

**M. LE MAIRE** : À votre âge, il est bien d'y penser, car vous êtes une génération à venir.

**M. MASSUCO** : Vous devriez également y penser au vôtre. On ne transige pas avec les générations à venir, et on y pense tous les jours. On se lève en pensant à elle, et on se lève pour le futur !

**M. LE MAIRE** : Je crois qu'aujourd'hui, vous feriez mieux de ne donner de leçons à personne, de toute nature que ce soit.

**M. MASSUCO** : Je ne donne pas de leçons !

**M. LE MAIRE** : Puisque vous avez terminé...

**M. MASSUCO** : Non, je n'ai pas terminé !

**M. LE MAIRE** : Qu'allez-vous dire encore ?

**M. MASSUCO** : Dans ce cas, je ne dis plus rien, Monsieur le Maire ! Avez-vous considéré que votre résolution était bonne ?

**M. LE MAIRE** : Allez-y. Qu'allez-vous dire ?

**M. MASSUCO** : C'est hallucinant... Dès que l'on vous contredit, vous n'êtes pas content.

**M. LE MAIRE** : Vous avez commencé en disant que vous seriez bref. C'est la raison pour laquelle je pensais que vous aviez terminé. Continuez.

**M. MASSUCO** : Vous me donnez l'autorisation de poursuivre, et je vous en remercie.

**M. LE MAIRE** : Votre numéro est fatigant ! On peut faire de la politique, être dans l'opposition et dans la construction, mais ce numéro est un peu fatigant. Quand vous donnez des leçons sur l'avenir des enfants à des gens, dans une assemblée, qui sont parfois d'une génération différente de la vôtre, vous pouvez avoir ce point de vue, et il vous honore, mais pensez tout de même qu'il n'y a pas ici que des personnes égoïstes au point de se moquer de l'avenir. Par exemple, pour certains que je connais bien, quand on touche à leurs enfants ou leurs petits-enfants, cela ne leur fait pas plaisir. Vous pourrez le dire à des personnes que vous connaissez. Il faut donc se préoccuper de l'avenir des enfants et des petits-enfants. Il ne faut pas être Docteur Jekyll et Mister Hyde !

**M. MASSUCO** : Vous confondez les sujets. Celui dont nous parlons est vital.

**M. LE MAIRE** : De votre côté, vous confondez les missions, ce qui est pire !

**M. MASSUCO** : Je vous parle d'environnement et du plan de protection atmosphérique. Dites-moi en quoi les réserves sont admises dans le cadre de votre projet. Dans le plan que vous nous avez soumis, l'ARS dit que la résolution sur laquelle vous mettez deux réserves est impérative.

**M. LE MAIRE** : La première réserve consiste à dire qu'il faut faire davantage.

**M. MASSUCO** : Nous sommes bien d'accord.

**M. LE MAIRE** : Vous êtes donc déjà d'accord sur la moitié de ce que vous condamniez.

**M. MASSUCO** : Non, parce que le plan que j'ai lu ne met pas de réserve. Les deux que vous indiquez dans le cadre du plan... Je vais les retrouver...

**M. LE MAIRE** : « Déterminer des prescriptions permettant de tenir compte de la qualité de l'air pour les ouvertures à l'urbanisation » : ce n'est pas explicité, et nous demandons que ce soit ajouté, ce qui me semble bien.

**M. MASSUCO** : Comme je vous le disais, je n'ai pas dû comprendre la résolution, car elle n'est pas bien rédigée. Je crois que l'on ne peut pas avoir de réserve dans ce cadre-là.

**M. LE MAIRE** : Il ne s'agit pas d'une réserve, mais d'une proposition de précision positive.

**M. MASSUCO** : Les résolutions prévues dans le cadre du Plan de protection me paraissent parfaitement claires sans réserve.

Voilà les quelques observations que j'avais à formuler. Sans les réserves, je le voterais sans aucune difficulté. Je l'approuverai tout de même, car ce que vous avez fait est toujours mieux que rien, mais on peut aller plus loin.

**M. LE MAIRE** : En l'occurrence, la notion de réserve n'est pas négative. Il s'agit de dire que dans la formulation qui a été faite, nous approuvons ce document, mais nous souhaitons qu'il soit précisé à deux moments.

Dans la première réserve, de façon positive, nous demandons qu'un élément soit ajouté, permettant de déterminer des prescriptions pour tenir compte de la qualité de l'air dans les ouvertures à l'urbanisation, et pas simplement pour l'urbanisation existante. Nous sommes donc vigilants. Par exemple, dans le futur, si un projet est monté à la ZAC des Rougières, après que le recours a été épuisé, il faut préalablement tenir compte de la qualité de l'air. Nous demandons cette prescription, ce qui est intéressant. C'est une réserve par rapport au document, mais cela constitue un plus.

Dans l'autre cas, il s'agit d'une précision administrative. Dans l'état actuel des choses, par exemple, quand vous devez aménager la promenade en bord de mer et que vous avez un gros dossier, la direction de l'Environnement vous dit que vous pouvez soit utiliser le cas par cas, à savoir une analyse spécifique avec tous les dossiers, soit faire une étude d'impact plus générale, et nous suivons. Or là, il est indiqué que l'on doit faire une étude d'impact systématique pour le cas par cas, ce qui est mal dit, car c'est l'un ou l'autre. On vous impose de faire le cas par cas, mais l'étude d'impact est systématique. On n'a donc plus le choix. Par conséquent, nous souhaitons avoir une précision là-dessus.

Il s'agit de réserves concernant la forme dans un cas et une addition dans l'autre, mais ce n'est pas un abattement forfaitaire à la baisse des prescriptions qui sont données.

**M. MASSUCO** : Je vous remercie, puisque dans ce cadre-là, nous voterons. En revanche, modifions l'intitulé, car selon moi, ce n'est pas rédigé clairement.

**M. LE MAIRE** : Pour ma part, je trouve que c'est bien. Nous demandons de ne pas imposer d'étude d'impact systématique au stade du dossier d'examen au cas par cas, alors même que l'examen par l'autorité environnementale vise à définir si le projet doit être soumis au cas par cas ou à une étude d'impact. Je ne peux pas mieux faire.

Dans l'autre cas, nous demandons d'ajouter au projet le fait que l'on détermine des prescriptions – nous pourrions indiquer « spécifiques », si vous voulez – permettant de tenir compte de la qualité de l'air pour les ouvertures à l'urbanisation, ce qui n'est pas prévu. C'est plutôt bien, et je ne sais pas mieux le dire.

Honnêtement, si vous trouvez une meilleure rédaction de ces deux positions, qui me paraissent être d'une logique implacable pour l'une et une addition pour l'autre, nous les prenons, mais je trouve que c'est bien ainsi.

En tout cas, merci de votre intervention.

**M. CARRASSAN** : Cher collègue, vous êtes intervenu en commençant par dire que vous n'aviez rien compris à ce que j'avais dit. Je voudrais juste souligner que c'est un vieux « truc », dans les assemblées, pour intervenir et entrer dans la partie. Je le signale pour ceux qui n'auraient pas la pratique, car cela peut rendre service pour les interventions futures.

**M. MASSUCO** : Je le confirme.

**M. CARRASSAN** : Cela dit, vous avez repris tout ce que j'ai dit : « enjeu vital », « une affaire de vie et de mort », « le premier des biens publics ». Ce plan comporte 20 challenges, et nous sommes d'accord avec chacun d'entre eux, mais sur un seul, pour des réserves de forme, nous exprimons ce que nous avons dit. Pour tout le reste, nous applaudissons et travaillons dans ce sens.

Par conséquent, je ne vois pas vraiment où était la difficulté, sauf à trouver le « truc » qui vous permettait d'intervenir.

**M. MASSUCO** : Je ne trouve pas de « truc », et je répète ce que je vous ai dit tout à l'heure.

**M. LE MAIRE** : Bien. Nous devons donner un avis, puisque tout le monde a bien compris que l'ensemble du Var est concerné, même si Hyères peut être considérée comme un laboratoire.

Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 33 - COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS / EVENEMENTIEL -  
Prestations de nettoyage des bâtiments et de la vitrerie – Accords-cadres à  
bons de commande et marchés mixtes – Mise en appel d'offres ouvert**

**M. GIRARDO** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 34 - COMMANDE PUBLIQUE - AGRICULTURE ESPACES VERTS - Travaux de débroussaillage, d'entretien, de remise en état et d'amélioration des pistes DFCI - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. MONPATE** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 35 - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DES ACTIVITES REGLEMENTEES - SERVICE SECURITE CIVILE COMMUNALE – Mise en place d'une convention de mise à disposition de personnels du SDIS du VAR**

**M. THIEBAUD** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 36 - DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE - POLICE MUNICIPALE - Établissement d'une convention pour l'accueil sans ramassage des chiens trouvés errants sur les territoires de CARQUEIRANNE et du PRADET à la fourrière animale de HYERES – Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention**

**M. THIEBAUD** : *(Lecture de la délibération.)*

La mention « sans ramassage » signifie simplement qu'il appartient aux communes de Carqueiranne et du Pradet d'apporter les animaux errants trouvés à la fourrière d'Hyères.

**M. LE MAIRE** : C'est la « solidarité communale-animale ».

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 37 - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DES  
ACTIVITES REGLEMENTEES - SERVICE SANTE, PREVENTION ET RISQUES -  
Convention de partenariat entre la commune et l'association Explore &  
Préserve - Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention**

**M.CARRASSAN** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, après la pollution de l'air, il s'agit de celle de la mer. Comme vous le savez, la Méditerranée est l'une des mers la plus polluées au monde, étant prise dans le piège du plastique.

Je voudrais donner une idée de la situation avec quelques chiffres qui me permettent de rectifier quelques approximations que j'ai vues dans les documents.

Aujourd'hui, on estime la quantité de plastique dans les océans à 150 millions de tonnes. Un rapport du WWF indique qu'au rythme où les choses se passent, nous serons bientôt à 1 tonne de plastique pour 3 tonnes de poissons.

En mer Méditerranée, où les données ne sont pas tout à fait identiques, on estime le dépôt actuel à 1 million de tonnes de plastique. Le rejet annuel est de 230 000 tonnes, selon le dernier rapport de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). Dans cette mer semi-fermée, les trois pays les plus « producteurs » sont l'Égypte, l'Italie et la Turquie. Au rythme actuel, le rejet en Méditerranée sera de 500 000 tonnes par an à l'horizon de 2040. Cette mer est devenue une poubelle.

Paradoxalement, au conseil scientifique du Parc national de Port-Cros, nous avons une éminente personnalité en la personne de Charles-François BOUDOURESQUE, qui a travaillé sur ce sujet de la mer Méditerranée et qui, à propos d'elle, parle de miracle écologique.

Par conséquent, la mer Méditerranée est, en même temps, un miracle écologique et une poubelle. Sa principale richesse est son herbier de posidonies, qui est unique au monde, mais il est menacé.

C'est un scandale, peut-être un crime et certainement un péril, mais que faire ?

Quand on voit ces chiffres, vous comprenez que le problème dans son entièreté nous dépasse tous, mais l'enjeu écologique est tel qu'il faut en être conscient à tous les étages de la planète.

À notre niveau, depuis plusieurs années, la commune d'Hyères et la Métropole s'engagent dans la sensibilisation à l'environnement et mettent en œuvre des moyens d'action pour lutter contre les pollutions marines.

D'autre part, au-delà de la commune et de la Métropole, il faut souligner l'existence d'associations, dont notamment une remarquable qui s'appelle Explore & Préserve. Elle s'inscrit dans cette dynamique et propose des actions de sensibilisation à la pollution marine par le biais d'actions pédagogiques et d'informations, engageant également à collecter des déchets sur le littoral. Je signale que cette association est d'intérêt général.

Récemment, l'idée est venue de créer les conditions d'un partenariat entre la commune et Explore & Preserve. Nous sommes arrivés à la rédaction d'une convention, avec des engagements de chacun des partenaires.

D'un côté, l'association met des panneaux de sensibilisation à disposition, selon les mots auxquels elle tient, selon des slogans qui lui sont chers et qui sont porteurs d'une certaine énergie écologique. Elle assure la coordination de la campagne de sensibilisation, peut accompagner les services techniques municipaux et veille au maintien des panneaux avec vigilance.

La commune, quant à elle, installe les panneaux que l'association lui remet. Bien sûr, cela se fait sur des sites fixés, tout cela étant formellement organisé.

J'ajoute que bien entendu – cela n'était pas acté au moment de la rédaction de la convention –, pour 2021, la Ville s'engage à subventionner l'association pour un montant de 1 800 €, par l'intermédiaire des crédits d'animation dont la Ville dispose à la Métropole.

Je pense que c'est une très bonne chose et un excellent partenariat. Cela permettra sans doute à l'association d'aller plus loin et d'être encore plus performante dans ses engagements en matière de sensibilisation et de collecte.

Je signale que la présidente, Francine KREISS, et l'actuelle directrice, Anne SETTIMELLI, sont de remarquables photographes, et c'est ainsi que je les ai connues, une dizaine d'années en arrière. Elles ont exposé à Hyères, à l'époque où cela se faisait sur les grilles de l'ex-Banque de France, ainsi qu'à Port-Cros. Ce sont des personnalités très fortes et singulières. Je précise que la présidente est une championne du monde de plongée en apnée et que la directrice est une championne de France d'escalade. Il me plaît de le souligner, car avec l'escalade et la plongée, cette association, avec ses représentantes, ne manque ni de hauteur ni de profondeur. Merci.

**Mme BURKI** : Monsieur le Maire, je suis absolument ravie de cette convention. Je pense que nous pouvons même aller un peu plus loin. En effet, la Ville et TPM pourront faire tout ce qu'elles doivent, mais en même temps, je crois que nous pouvons soutenir cette association jusqu'à l'Europe, car nous avons tout de même une députée européenne qui s'appelle Catherine CHABAUD, qui lutte tous les jours contre les océans de plastique et souhaite classer les mers et les océans au patrimoine mondial de l'Unesco. Par conséquent, je crois que nous pouvons pousser.

**M. LE MAIRE** : Très volontiers, Madame.

**Mme BURKI** : De plus, dans ce cadre-là, Erasmus+ peut sensibiliser les étudiants et les élèves, y compris dans les collèges.

**M. LE MAIRE** : En tout cas, Madame BURKI, si l'association prend des initiatives en ce sens, notamment pour s'inscrire dans un projet européen, nous les aiderons en ingénierie et les soutiendrons. L'année prochaine, étant donné qu'ils auront une année d'existence supplémentaire, nous verrons également pour leur donner une petite subvention municipale.

**M. EYNARD-TOMATIS** : Monsieur le Maire, bien entendu, nous sommes tout à fait satisfaits et rassurés de constater que la signature de cette convention mettra fin à un début de polémique ou d'imbroglie, né quelques semaines en arrière entre la municipalité et l'association Explore & Preserve et que les Hyérois avaient pu suivre dans la presse locale en avril 2021.

Cette convention prouve également que, tout en étant d'accord sur le fond, on peut contester la forme et la remettre en question. La commune accepte les panneaux de l'association, à condition que les services communaux les installent eux-mêmes, et c'est heureux, car dans le cas précis, la cause est noble. Nous voterons donc favorablement cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans l'esprit de chacun, un débat a simplement eu lieu quant à la localisation spontanée de panneaux sur des sites remarquables de la presqu'île de Giens. Après une conversation, ils ont parfaitement compris, et je m'en réjouis. De notre côté, nous sommes prêts à donner tous les sites compatibles.

Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 38 - POLITIQUE DE LA VILLE - Programme de Cité Éducative**

**M. FRATELLIA-GUIOL** : Cette délibération concerne la pré-candidature de la Ville au programme de Cité Éducative dans le cadre du plan de relance de l'État. À mon sens, elle est importante.

Une Cité Éducative est un programme mis en place par le gouvernement pour lutter contre les inégalités et venir en aide aux jeunes, notamment à ceux des quartiers. Elle est pilotée par la commune, qui en est donc le chef de file, ainsi que par l'État et l'Éducation Nationale.

L'objectif de la Cité Éducative est d'intensifier et d'améliorer la prise en charge éducative des enfants de 0 à 25 ans, avant, pendant et après le cadre scolaire. Son ambition est donc de suivre les jeunes de la naissance jusqu'à l'insertion professionnelle.

Il est important de le dire, car c'est bien la première fois que nous avons une vision globale de ce type d'accompagnement, notamment sur des questions éducatives.

Si l'on devait encore mieux illustrer ce propos, on pourrait dire qu'il s'agit d'une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, à savoir l'État, la Mairie, la Métropole, les associations et les habitants.

Cette Cité Éducative est également une opportunité pour valoriser ce que la Ville fait depuis de nombreuses années. Tout à l'heure, j'entendais Madame COLLIN s'exprimer sur la Politique de la Ville – elle le fait toujours avec un grand intérêt, et j'en suis passionné –, mais honnêtement, comme on le voit par l'action que la Ville mène, avec le Programme de réussite éducative, le Contrat local d'accompagnement scolaire et le Coup de pouce clé, qui sont des dispositifs existants et destinés à tous les Hyérois, sur ce sujet, on sort de cette caricature – j'ose le dire, même si je sais que vous ne le pensez pas – consistant à dire que cela se passe dans les mêmes quartiers et pour les mêmes personnes, car avec ce type d'actions, bien au contraire, nous essayons de faire en sorte que les jeunes s'ouvrent vers la ville, sortent de leur quartier et s'approprient leur territoire. D'un autre côté, pour les gens qui en sont extérieurs, nous essayons de normaliser et d'y donner une destination qu'ils méritent, car ce sont des quartiers exceptionnels. Il est important de le souligner, car la Cité Éducative représente également cela, permettant de créer ces passerelles éducatives qui font que l'on ouvre au plus grand nombre.

Pour cela, il faut obtenir un label, basé sur des indicateurs socio-économiques tels que le taux de pauvreté ou le revenu médian. Il s'agit de critères techniques, mais qui montrent également que, de fait, la pauvreté est plus importante dans ces quartiers. Or il faut également combattre cela pour faire en sorte qu'un jour, tout le monde arrive à un niveau de vie acceptable.

Quand je vous parlais de ces dispositifs existants, il est vrai que l'idée de toucher un grand nombre de Hyérois est importante, car cela met également en avant la qualité de l'accompagnement proposé par la Ville au travers de ses équipes pluridisciplinaires, ainsi que la capacité de cette dernière à travailler main dans la main avec la Métropole.

D'ailleurs, il est important de souligner que la Métropole nous permet de nous lier aux autres communes de la Politique de la Ville, que ce soit la Seyne-sur-Mer, La Garde ou Toulon, afin d'échanger, d'avoir de l'ingénierie et de l'animation de réseau, ainsi que de nous permettre de réfléchir et de nous inscrire dans l'innovation, comme c'est le cas de la Cité Éducative. Le terrain de l'innovation est central, car cela permet de faire bouger les lignes. En cela, la Ville d'Hyères a une position importante sur le territoire, car elle y est très engagée depuis un certain nombre d'années.

Aujourd'hui, sur quel constat et pour quelle raison essayer de répondre à cet appel à projets pour la Cité Éducative ?

Auparavant, on pouvait peut-être avoir un discours consistant à dire que cela concerne toujours les mêmes quartiers, même si je ne le partage pas, mais la crise sanitaire est venue tout changer. En effet, les retards dans les acquisitions scolaires, menant au décrochage pour certains enfants, ont été nettement plus importants. De plus, le contexte anxigène et l'isolement font apparaître des besoins de prise en charge psychologique importants. Or cette situation nous demande, à nous qui sommes engagés dans la vie politique, de nous mobiliser, et cette démarche de Cité Éducative est peut-être le moyen pour nous de le faire, tous ensemble. Il ne s'agit pas d'un dispositif supplémentaire, mais d'une action permettant de mieux coordonner celles qui sont engagées, de leur donner de la lisibilité et surtout d'y mettre des moyens matériels. La Cité Éducative est en capacité de nous apporter cette coordination. Il est important de le dire, car finalement, c'est la clé de voûte de ce dispositif.

Évidemment, les établissements scolaires en sont le pivot. D'autre part, les services Politique de la Ville, Éducation et Sports sont étroitement liés sur les actions, ces deux derniers étant mobilisés pour répondre à cette pré-candidature.

Concrètement, soyons pragmatiques sur ce que cette Cité Éducative pourrait apporter. Par exemple, nous pourrions avoir des moyens supplémentaires pour le Programme de réussite éducative, notamment avec le recrutement d'une assistante sociale, et augmenter les effectifs des ATSEM dans les écoles maternelles. Tout cela est très concret. Évidemment, ce financement permettrait de mettre en place des actions en direction des enfants et des personnes en milieu scolaire, ce qui est le sens de la Cité Éducative, avec le soutien scolaire dans les collèges, ainsi que des ateliers de prévention sur les conduites addictives, sur les risques suicidaires ou sur le harcèlement scolaire – tout cela est également très concret –, des actions culturelles et artistiques sur les temps périscolaires et du suivi psychologique. Un point important est que cela permettra également de former du personnel et d'équiper les écoles en matériel pédagogique, notamment en numérique. En effet, on a bien vu qu'avec la crise sanitaire, le numérique a pris toute sa part. Or, malheureusement, tout le monde, chez soi, n'est pas équipé de la même façon, et dans ces quartiers, il existe une fracture que nous devons résorber. Nous nous y attelons, et les moyens de la Cité Éducative accéléreront véritablement le pas, car nous ne connaissons pas l'avenir, et il est important d'être préparé.

Finalement, la candidature de la commune pour la Cité Éducative comprend deux temps forts.

En premier lieu, ce dossier repose sur des indicateurs et sur les motivations municipales. Au fond, c'est un diagnostic interne pour déterminer véritablement nos besoins.

Je rappelle qu'il s'agit d'une pré-candidature, et il faut donc qu'en étant retenue, elle fasse en sorte que nous soyons positionnés, mais je souligne que c'est également parce que nous sommes très engagés sur le sujet que nous pouvons postuler et avoir une écoute de l'État.

En effet, il s'agit d'une vraie écoute, puisque nous avons pu rencontrer un certain nombre d'acteurs et noter que cet engagement de la Ville était entendu et remarqué.

Dans un second temps, ce dossier, basé sur un diagnostic de territoire et des propositions concrètes d'actions, sera proposé en vue de l'obtention de la labellisation.

Nous rendons le dossier de la pré-candidature maintenant, puis nous aurons un retour entre septembre et décembre, et à ce moment-là, nous pourrions postuler pour cette labellisation.

C'est une délibération importante. Nous avons une approche globale de ce type d'actions dans ces quartiers et, avec la Cité Éducative, nous rayonnons sur 14 établissements (collèges, lycées, écoles primaires et maternelles, ainsi qu'une crèche), ouvrant véritablement sur les quartiers.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Pour ma part, je fais remarquer que la détection des enfants intéressés ne se fait pas par quartier, mais à l'école, et cela change tout. Je le dis pour ceux qui pourraient penser que l'on cible encore une population de tel ou tel quartier. Évidemment, les enfants en difficulté se trouvent souvent dans des écoles proches de ces quartiers, mais la sélection ne se fait pas en fonction de l'adresse et du territoire. Elle est faite en fonction de ce qui est observé par Coup de pouce ou par le Programme de Réussite Éducative.

Y a-t-il des interventions ?

**Mme FERJANI** : C'est avec conviction que le groupe Hyères Tout Naturellement votera favorablement la résolution n° 38 que vous soumettez à notre assemblée.

Le programme de Cité Éducative a pour but de rapprocher l'école, de la petite enfance à l'insertion professionnelle, pour que cette dernière redevienne ce qu'elle aurait dû toujours être, à savoir le maillon fort de la République. C'est une évidence, mais elle demande de la volonté, de la ténacité et des moyens.

Le plan de relance du gouvernement, soutenu par l'Union européenne, doit être utilisé comme une aide nécessaire et complémentaire de l'action municipale et métropolitaine. Aujourd'hui, cette action municipale n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Trop de jeunes sortent du système sans bagage. L'accompagnement éducatif, culturel et sportif reste faible.

Pourquoi ne pas tout mettre en œuvre pour que l'école revienne au centre du jeu ? Il faut augmenter les moyens.

Trois axes prioritaires des cités éducatives sont à développer, à savoir conforter le rôle de l'école, assurer la continuité éducative et ouvrir l'école vers l'extérieur.

Un constat, aggravé par la crise sanitaire, est que peu de choses concrètes ont été faites pour aider les jeunes générations. La preuve en est les tensions et les violences dans certains quartiers de la ville, ainsi que la situation insupportable que nos concitoyens vivant dans ces quartiers connaissent.

Nous sommes donc favorables à une articulation intelligente de la mise en œuvre de ce programme dans le cadre de la Politique de la Ville.

Pouvez-vous simplement nous indiquer quels sont les quartiers prioritaires pour lesquels les cités éducatives sont demandées, et quels seront exactement les dispositifs ?

Comment envisagez-vous son pilotage et l'implication des habitants ?

Bien sûr, nous sommes disposés à participer pleinement à la réussite de ce programme. Merci.

**M. FRATELLIA-GUIOL** : Comme je l'ai indiqué, nous n'en sommes pas encore à cette étape, puisqu'elle n'arrivera que si nous sommes retenus. Si tel est le cas, ce travail sera entamé et, si vous le souhaitez, vous serez les bienvenus. À l'époque, nous avons lancé l'invitation au groupe de Madame COLLIN et de Monsieur EYNARD-TOMATIS. Les portes sont ouvertes, et je crois que l'engagement est toujours intéressant.

Par rapport à ce que vous dites, effectivement, la continuité éducative est essentielle. En effet, la pacification – puisqu'il est question de cela – passe également par l'éducation et la réussite. Croyez-moi, quand vous êtes engagés sur l'accompagnement à l'insertion professionnelle, sur l'accompagnement social, sur la fracture du numérique, sur l'alphabétisation, etc., ce qui est tout le sens des acteurs qui sont dans le Contrat de ville, vous allez vers le haut. Il faut occuper ces terrains et ces quartiers. Par exemple, au mois de juin, nous serons présents aux côtés du HTV dans les quartiers prioritaires et de veille active, mais également à la Capte. Il ne s'agit pas simplement du HTV, mais également de l'UFOLEP, qui est là pour faire de la médiation sportive, permettant à tous ces jeunes d'avoir d'autres informations et des portes qui s'ouvrent.

Il est important d'ouvrir, et vous voyez que la cité peut le permettre.

**M. EYNARD-TOMATIS** : En premier lieu, je voudrais rassurer Monsieur CARRASSAN en lui disant que nous avons très bien compris la question.

Ensuite, je surprendrai peut-être un peu Monsieur FRATELLIA-GUIOL en lui disant que, malgré nos observations un peu appuyées sur la délibération n° 12, afin de ne pas vous laisser croire que nous ne raisonnons que par idéologie, nous voulons vous confirmer que plus le temps passe et plus nous souhaitons nous inscrire, quand cela est possible, dans une réflexion constructive avec la Politique de la Ville.

Or pour cette délibération, c'est possible. S'agissant d'une aide à l'intégration et à l'adhésion aux valeurs républicaines auxquelles nous croyons, le programme de Cité Éducative, développé autour de l'école et des différents lieux éducatifs, mérite que l'on s'y intéresse, voire qu'on le soutienne. Pour la commune, il s'agit d'obtenir, auprès du comité interministériel compétent, une opportunité de valorisation des actions déjà engagées.

L'éventail de durée de la promotion de cette continuité éducative de 0 à 25 ans peut paraître surprenante et saugrenue, mais nous en prenons acte.

Nous vous demandons donc de peaufiner le dossier de la Ville pour qu'il soit retenu. Une fois n'étant pas coutume, dans le cadre d'une Politique de la Ville sérieuse et constructive, axée sur l'éducation, et non pas seulement sur la subvention, nous vous encourageons à réaliser le meilleur dossier possible de candidature pour Hyères.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. L'œcuménisme apparaît parfois sur certains sujets, et on peut s'en réjouir.

Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 39 - INFRASTRUCTURES et SYSTÈMES NUMÉRIQUES -  
Convention financière pour les redevances ARCEP et ANF – Extension,  
Supervision, Maintenance DU RÉSEAU RADIO TETRA**

**M. LAFAURE** : Pour les besoins de leurs services opérationnels, la Métropole TPM et la Ville de Toulon ont mis en place un réseau de radiocommunications Tetra, mutualisé sur le territoire de la Métropole TPM et couvrant 11 communes.

L'objectif de cette délibération est d'assurer le fonctionnement de ce réseau et d'utiliser des fréquences radio afin de relier tous ces différents points hauts de l'infrastructure pour la couverture Tetra sur le territoire.

Les attributions de fréquences donnent lieu à des redevances annuelles, lesquelles sont dues à l'ARCEP (l'autorité de régulation des télécoms) et à l'ANF (l'Agence nationale des fréquences). Par commodité, il a été convenu que la Métropole TPM prenne en charge le paiement de ces redevances pour chacune des parties, lesquelles se sont rapprochées pour envisager le remboursement des sommes ainsi avancées par la Métropole TPM.

L'objet de la présente convention consiste donc à déterminer les modalités de remboursement, à la Métropole TPM par les parties à la présente convention, des redevances ARCEP et ANF dans le cadre d'exécution du marché n° 158RL20.

**M. LE MAIRE** : Il s'agit d'une bonne coopération métropolitaine.

**Mme COLLIN** : Nous aurons toujours l'attitude de Pilate pour cette cuisine métropolitaine : nous nous abstenons.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas de la « cuisine ». Pour ma part, je n'y comprends rien. Dès qu'il s'agit de numérique, je suis en perdition et appelle Monsieur LAFAURE. Toutefois, en l'occurrence, je pense qu'un réseau ne peut pas être spécifique à une commune. C'est vraiment le type de démarche qui ne peut être que métropolitaine, sachant qu'il faudrait peut-être encore l'étendre.

**M. LAFAURE** : Le réseau Tetra concerne le réseau de bus, lequel ne s'arrête pas à Hyères. C'est la raison pour laquelle il est géré par la Métropole, qui a la vocation d'assurer les transports.

**M. LE MAIRE** : Si elle n'existait pas, il faudrait 12 conventions pour le réaliser.

Je mets aux voix.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX  
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 40 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Exonération partielle des bateaux participants à différentes manifestations nautiques durant l'année 2021 - Modificatif**

**M. BRUNEL** : (*Lecture de la délibération.*)

**M. LE MAIRE** : Dans la délibération, une phrase me préoccupe : « *Cette exonération partielle s'applique durant les journées précédant la manifestation, pendant et après la manifestation.* » Il serait bien de borner, car il peut y avoir 182 journées avant et après la manifestation. Il ne faudrait pas qu'ils mettent plus de deux jours à s'installer. Nous devons donc être vigilants dans l'application.

Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 41 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder à la vente du bateau VAGABOND**

**M. BRUNEL** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 42 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder à la vente d'un engin**

**M. BRUNEL** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**QUESTIONS ORALES**

**M. LE MAIRE** : Nous avons trois questions, dont l'une est posée par le groupe Alliance pour Hyères, concernant l'organisation des élections :

*« Monsieur le Maire, l'abstention, lors des dernières élections, est devenue exponentielle !*

*Nous n'en ferons pas ici l'analyse, bien que le sujet soit intéressant, mais nous voulons rechercher les moyens de l'atténuer autant que faire se peut.*

*Ainsi, nous avons appris, à la lecture du dernier magazine municipal, page 23, que les lieux de vote pour les prochaines élections des 20 et 27 juin ont été modifiés en raison de la crise sanitaire.*

*Or ce journal n'est pas reçu de tous les Hyérois et, si reçu, peut-être pas lu, ni lues non plus les coordonnées du service des élections, les personnes âgées n'ayant pas non plus l'usage et/ou la pratique d'internet... Bref ! il existe beaucoup d'obstacles à la communication de ce message si important.*

*Imaginons un électeur se présentant à son bureau de vote habituel et trouvant porte close ! Y aura-t-il, sur la porte de l'école, une information concernant le nouvel endroit où se rendre ? Mais si la personne est à pied, elle n'aura pas forcément les moyens d'y aller, car elle n'aura pu le prévoir, ou bien, mécontente de ce changement, elle se dira : "Tant pis, ils n'avaient qu'à prévenir !"*

*Dans un souci de favoriser l'usage d'un droit civique, emblème de notre démocratie, nous voulons savoir s'il est possible d'adresser un courrier, par routage, à tous les inscrits sur les listes électorales de la commune afin de leur indiquer leur lieu de vote, ce qui constituera en même temps un rappel de ces élections. »*

Effectivement, pour les raisons que vous pouvez imaginer, nous avons dû modifier la localisation d'un certain nombre de bureaux de vote. En effet, d'une part, nous avons de plus en plus d'habitants, et d'autre part, la Préfecture a des exigences sur la réduction du nombre de personnes par bureau de vote, mais surtout, deux élections se déroulent en même temps. C'était donc impossible à certains endroits.

Par conséquent, une communication très forte est nécessaire afin que les personnes ne se perdent pas dans la nature, et vous avez raison de penser notamment aux personnes âgées.

Nous avons d'abord fait une page complète dans le magazine municipal, qui est distribué à 30 000 boîtes aux lettres. Nous avons également fait des publications sur les réseaux sociaux, et nous en référons, pour informer de la date limite d'inscription sur les listes. D'autre part, nous venons de réaliser un document recto-verso informant de la liste des bureaux, que vous avez là et qui sera distribué à 40 000 exemplaires. Sur les anciens lieux où les personnes iront, nous afficherons pour leur indiquer très clairement la nouvelle destination. Par ailleurs, nous ajouterons des emplacements d'affichage libre réglementaires et ferons des encarts dans *Var Matin*.

Je crois que nous essayons de couvrir au maximum. Nous enverrons même de tels documents aux CIL. Tout sera fait pour éviter l'incompréhension.

**Mme COLLIN** : D'ailleurs, je voudrais saluer le travail fastidieux, mais formidable, effectué par le service des élections.

**M. LE MAIRE** : C'est gentil. Il est vrai que ce n'est pas un cadeau, car il est très compliqué de gérer deux élections le même jour. Non seulement c'est politiquement contestable, même si d'autres l'ont déjà fait, mais cela représente également une logistique importante. Pour la première fois, nous avons été obligés d'étendre au CCAS afin de trouver des assesseurs, et 40 ou 45 d'entre eux en sont issus. Nous avons également été obligés de faire une convention avec la Métropole pour récupérer des agents afin qu'ils puissent y participer, car dans le transfert, nous avons perdu du personnel qui le faisait habituellement.

Lucette, où en sommes-nous ?

**Mme RITONDALE** : Nous sommes un peu justes au niveau des assesseurs, et j'ai également eu du mal à trouver les présidents de bureau de vote.

**M. LE MAIRE** : Nous essayons de tout couvrir. Bien entendu, les candidats peuvent désigner leurs représentants, mais en l'occurrence, il s'agit d'assurer l'intendance municipale. En tout cas, nous sommes très attentifs sur le sujet.

Ensuite, j'ai une question du Docteur LAURENT, qui a dû s'absenter :

*« Monsieur le Maire, par tradition, la ville de Hyères est tournée vers les soins, et les structures de santé sont nombreuses dans notre commune.*

*La présence de la clinique Sainte-Marguerite est un atout important pour les habitants et la ville.*

*Or, un projet de délocalisation de la clinique est annoncé par le directeur depuis quelques mois.*

*Un site sur la commune voisine de la Crau aurait été retenu pour l'implantation de la clinique.*

*Auriez-vous davantage d'éléments à nous communiquer concernant ce transfert ? Ne serait-il pas envisageable de proposer au directeur des terrains sur la zone du Roubaud, par exemple, proche du futur pôle de la Silver économie ?*

*Il y aurait là une cohérence structurelle de lieu et fonctionnelle d'activité. »*

Cette affaire est complexe. J'ai entendu parler de cet éventuel transfert un peu plus d'un an en arrière. J'ai désespérément essayé de rencontrer le directeur, et j'ai fini par le voir, parce qu'il avait cinq permis de construire déposés simultanément dans l'enceinte de Sainte-Marguerite. Je lui en ai donc parlé, et il m'a dit que rien ne pressait pour eux. Je lui ai accordé ces permis, non seulement parce que c'était légal, mais également en essayant d'être un peu volontariste, compte tenu des positions que j'avais entendues, et je lui ai fait la proposition suivante : « Nous avons une zone dévolue à un technopôle de la santé et à la Silver économie. Si vous prenez la moitié de la zone du Roubaud, nous sommes heureux. »

Bien entendu, le problème n'est pas purement hyérois, puisque le Maire de Toulon a exactement le même que moi. En effet, les cliniques Saint-Roch et Saint-Jean appartiennent au même, et il veut également les délocaliser. J'estimais que si elles devaient déménager, le lieu naturel serait chez nous, le projet de technopôle de la santé étant métropolitain et hyérois, ce qui est aussi l'avis d'Hubert FALCO, qui ne les verrait pas partir volontiers.

Ensuite, n'ayant jamais aucune information de la part de ce monsieur, j'apprends un peu par hasard qu'il s'intéresse à des terrains à La Crau. Évidemment, c'est désagréable, mais le problème est que, malgré tous les arguments que nous pouvons avoir, nous sommes devant un entrepreneur privé.

Étant donné que j'entends ici ou là que nous ne faisons rien, je relance donc l'appel publiquement : les cliniques de Sainte-Marguerite, Saint-Roch et Saint-Jean sont les bienvenues à Hyères, dans la zone du Roubaud, et si elles devaient en couvrir la quasi-totalité, je serais d'accord. Évidemment, je ne vous demanderai pas de faire un chèque pour donner le terrain ou pour faire la voie de sortie de l'autoroute gratuitement. Tout terrain a un prix, et celui-là n'est pas exorbitant.

*(Arrivée de Monsieur LAURENT.)*

J'étais en train de répondre à votre question, Docteur.

Nous en sommes là, et je profite donc de *Var Matin* pour relancer cette proposition, qui est unanime, me semble-t-il, de la part de tout le monde, mais sur laquelle nous n'avons que peu de prise. Les permis de construire sont délivrés depuis un an, et je vais même plus loin, puisque deux permis déposés par Monsieur THIRE sont en cours d'instruction. D'ailleurs, étant donné qu'il faut des pièces complémentaires, j'ai demandé à mes services de le faire venir pour qu'il explique clairement de quoi il retourne. En effet, il s'agit de permis de changement de destination pour faire passer des maisons ayant l'affectation de logement à des maisons médicales et de santé, ce qui est un peu paradoxal. Je voudrais donc au minimum qu'il m'éclaire pour voir s'il distingue les deux, savoir comment il voit les choses pour la suite et pourquoi il veut faire une SCI par maison, même si j'ai quelques idées.

En tout cas, aujourd'hui, ce qui comptait beaucoup pour moi était d'indiquer la volonté absolue de les garder, voire de les réunir, si possible, la zone du Roubaud étant dévolue à cela et idéalement placée. Lorsque nous avons échangé, il m'a dit qu'il voulait un lieu plus central. Or s'agissant de la centralité de La Crau par rapport à celle du Roubaud, je respecte l'analyse, mais on pourrait démontrer qu'avec l'autoroute directe, par exemple, ce n'est pas mal.

En tout cas, le message est lancé, et la réponse apportée.

**M. LAURENT** : Monsieur le Maire, si je puis me permettre, en premier lieu, je m'excuse, car il était un peu maladroit de ma part de partir ainsi, mais j'avais des obligations professionnelles que je n'ai pas pu modifier, l'horaire du Conseil municipal ayant changé.

Je pensais arriver un peu plus tôt pour entendre la réponse complète, mais en tout cas, je vous remercie d'avoir répondu. Effectivement, il est important pour la Ville d'Hyères de garder cet établissement.

S'agissant de l'accessibilité de la clinique, d'après ce que je sais, Monsieur THIRE veut faire un établissement relativement important de 600 lits, avec une structure d'urgence, ainsi qu'une structure de soins intensifs cardiologiques, etc., et il a donc besoin d'avoir un accès autoroutier relativement central. Or il est vrai qu'en remontant un peu vers La Crau, il aurait un accès un peu plus central par rapport à la vallée du Gapeau, notamment. Cela se joue à cinq minutes, mais ce sont ses arguments.

Comme vous avez dû le dire, Monsieur le Maire, pour que Hyères puisse garder la clinique, l'argument serait de l'intégrer dans un projet métropolitain.

**M. LE MAIRE** : C'est le cas, puisque celui de la zone du Roubaud est désormais porté par la Métropole. D'ailleurs, je crois que nous avons encore une réunion à ce sujet la semaine prochaine.

Quant à la centralité, cela le rapproche peut-être de la vallée du Gapeau, mais l'éloigne de Toulon. Ce n'est pas si simple. Chez nous, cela rapproche du Lavandou et de Bormes... Bref !

**M. LAURENT** : Par ailleurs, vous savez sans doute qu'il s'agirait d'un regroupement de plusieurs cliniques, avec la clinique Saint-Jean pour l'est toulonnais et la clinique Saint-Roch pour l'ouest toulonnais, et je crois comprendre que le directeur craint également de voir une partie de cette population partir vers l'ouest toulonnais plutôt que vers Hyères.

**M. LE MAIRE** : Les voies du directeur sont impénétrables. Honnêtement, c'est compliqué, car c'est un privé. Nous plaidons et ferons tout ce qu'il faut s'il est intéressé, comme je le lui ai déjà dit et répété, sachant que le président de TPM est d'accord avec moi.

**Mme COLLIN** : Certes, c'est un projet privé, mais ce serait l'opportunité de montrer les avantages de la Métropole si celle-ci pouvait jouer les arbitres en disant à La Crau : « Nous définissons qu'un technopôle de santé doit s'installer à Hyères. »

**M. LE MAIRE** : Nous tenons le même discours, mais que ce soit dit par la Métropole ou par le président de la République, il s'agit d'un privé.

**Mme COLLIN** : D'accord, mais en face du privé qui achète, il faut qu'il y ait une offre.

**M. LE MAIRE** : L'offre existe. Que voulez-vous que je vous dise ?

**Mme COLLIN** : En l'occurrence, ce serait l'occasion pour la Métropole de faire cet arbitrage. Sinon, elle ne sert à rien.

**M. LAURENT** : Monsieur le Maire, certes, il s'agit d'un privé, mais il est soumis à autorisation de lits. Cela dépend donc également de l'ARS. Néanmoins, il les a déjà par l'intermédiaire des cliniques Saint-Roch et Saint-Jean.

**M. LE MAIRE** : Je ne voudrais pas dire qu'autant nous mettrions un tapis rouge si cela se faisait à Hyères, autant nous n'installerons pas des herses si c'est ailleurs, mais il est vrai que si Hyères était choisie, nous ferions tout, administrativement, avec Hubert FALCO, pour que cela se fasse. On ne peut pas dire davantage.

Une troisième question est posée par Hyères Tout Naturellement. Voulez-vous l'évoquer ?

**M. MASSUCO** : Oui. Monsieur le Maire, notre ville dispose, avec les îles, le littoral, les espaces forestiers et les zones humides, d'un patrimoine naturel exceptionnel, reconnu et protégé par l'État. C'est un atout touristique incontestable, mais fragile. À l'issue de la saison 2020, vous aviez pointé les graves risques liés à la surfréquentation touristique et la nécessité de prendre des mesures précises pour l'endiguer.

Or nous avons reçu de nombreux témoignages d'habitants qui s'inquiètent, devant l'afflux des touristes des week-ends de mai, de voir se reproduire les conséquences d'une gestion non maîtrisée des flux touristiques de l'été dernier.

Ce constat n'est malheureusement pas nouveau.

Nous tenons en particulier à vous signaler l'absence, dans les deux gares maritimes (Saint Pierre et la Tour Fondue), les 13 et 14 mai derniers, de file d'attente spécifique pour les résidents, d'une présence d'agents pour informer le public, de bacs de déchets en nombre suffisant, sans parler de possibilité de coupler les réservations entre la navette et le parking, comme il était prévu dans la DSP Transport maritime.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous indiquer les dispositions que vous avez arrêtées pour la saison 2021, en particulier pour les îles, afin de s'assurer de la qualité de l'accueil et du séjour des touristes et des résidents, ainsi que de la préservation essentielle de la nature et de la sécurité de tous. Merci.

**M. LE MAIRE** : En premier lieu, sans vouloir me défaire, car je suis totalement impliqué dans ces problèmes, je voudrais rappeler que c'est la compétence de TPM, puisqu'il s'agit des transports et de la gare maritime. Quand je dois m'intéresser à ces sujets, je n'appelle pas les fonctionnaires locaux, mais ceux de TPM, puisqu'elle gère ces questions. Ce n'est pas une défausse, mais une réalité.

Bien sûr, nous essayons d'être le plus présent possible. Le principal problème se trouve à la Tour Fondue, avec les travaux qui posent actuellement une difficulté, notamment pour la délimitation des flux. À titre communal, cela nous a conduit à y envoyer la Police Municipale à dix reprises, notamment pour stationner lors de l'Ascension et de Pentecôte. Compte tenu des travaux, nous pensons que la bonne régulation des flux ne pourra être véritablement opérée qu'à partir de la fin du mois de juin.

Une bonne nouvelle, d'un certain côté – mais soyez assurés que le maire d'une commune comme Hyères est le premier alerté de toutes les difficultés à Porquerolles –, est que même dans la journée la plus importante, nous n'avons pas atteint le pic de 4 000, qui est la limite fixée pour la TLV, puisqu'il a été de 3 500. Cela ne signifie pas que le monde présent à Porquerolles n'était pas excessif, mais qu'il faut sans doute encore approfondir la question sur les autres vecteurs de fréquentation. C'est compliqué avec les bateliers, puisqu'en l'occurrence, on est davantage sur une charte et sur les difficultés d'accès au port.

D'autre part, nous n'avons pas encore les ZMEL pour gérer les bateaux de particuliers. Néanmoins, de ce point de vue, sur la TLV, cela a fonctionné.

Par ailleurs, vous notez que le problème existe également sur le port d'Hyères, et il est vrai qu'à l'embarcadère principal, c'est difficile. Nous avons donc pris les mesures suivantes, en lien avec la Métropole et le délégataire :

- Le personnel de la capitainerie renseigne et oriente les passagers – même si ce n'est pas sa vocation première, en réalité, il passe 80 % de son temps à cela ;
- Le service des ports installera de nouvelles bornes interactives, et je crois que désormais, nous en aurons quatre. Tout le monde ne sait pas s'en servir, dont moi, par exemple, mais je pense que cela peut aider, avec un peu d'information ;
- En lien avec le délégataire, nous mettrons en place une signalétique et du barriérage aux abords de la capitainerie pour avoir l'accès privilégié des îliens, ce qui sera également fait pour la Tour Fondue, dès que les problèmes de travaux seront atténués.

Dans le même temps, l'objectif quasi fondamental de mettre en place un système de réservation avance bien. Nous pouvons espérer être opérationnels au tout début de l'été et, progressivement – même si cela prendra plus de temps –, un système de réservation groupée transporteurs maritimes-parking sera établi. Je crois que ce n'est que lorsque nous aurons cette gestion que nous pourrons fonctionner et filtrer peut-être très en amont, sur la presqu'île de Giens. Les habitants n'auront pas de problème, car ils pourront avoir un badge, et ceux qui auront leur réservation pourront y aller... mais j'oubliais que d'autres plages se trouvent également sur la presqu'île de Giens, ce qui est très compliqué à gérer. Néanmoins, nous pourrons tout de même améliorer la gestion.

D'autre part, nous renforcerons à nouveau les panneaux de signalisation qui se trouvent à plusieurs endroits sur la route, avec un affichage lumineux.

Je crois que c'est à peu près tout ce que nous pouvons faire, en diligentant encore davantage la Police Municipale, car c'est extraordinairement difficile. Tout à l'heure, je recevais un collègue universitaire de Toulon, m'indiquant qu'ils soumissionnent à un appel à projets sur le tourisme durable : nous sommes là le lieu d'expérimentation privilégié, mais cette difficulté d'avoir une attractivité exceptionnelle, avec un risque de la détruire à cause d'un excès de fréquentation, constitue une équation complexe.

Je pense que les décisions prises dans les trois directions (bateliers, ZMEL et TLV) sont les bonnes, même si elles doivent être mieux huilées, car c'est compliqué – les ZMEL viendront peut-être un peu après –, mais ce sont pratiquement les seules. Dans ces cas de déséquilibre, les économistes disent que l'on ajuste soit par les quantités, soit par les prix. Dans le premier cas, cela amène aux files d'attente que l'on voyait dans les pays de l'Est, et dans le second, cela provoque l'inflation galopante constatée dans les pays occidentaux. Néanmoins, nous ne pouvons pas multiplier le tarif pour aller à Porquerolles par trois.

Étant donné que nous ne pouvons pas ajuster par les prix, nous sommes obligés de le faire par les quantités, mais nous ne pouvons pas contourner strictement l'entrée de la presqu'île. Par conséquent, ce n'est qu'au moment maritime que nous pouvons essayer de jouer, dans des conditions tout de même acceptables et démocratiques.

**Mme MONFORT** : À ce propos, je voulais présenter le dernier numéro de *L'Attitude Mer* du Parc national, qui sort cette semaine et qui synthétise toutes les mesures prises, que ce soit par la commune, par la Métropole, par le Parc ou par la Région.

D'autre part, sur le site de la Mairie ou du Parc, vous trouverez toute la littérature sur ces problèmes d'hyper fréquentation, y compris du point de vue scientifique, ainsi que tout le travail fait avec d'autres parcs nationaux et aires protégées qui connaissent les mêmes soucis. Le magazine *L'Attitude Mer*, qui se trouve sur le site du Parc, aborde ces sujets et contient également une interview de Monsieur le Maire rappelant toutes ces mesures.

**M. LE MAIRE** : Si tu peux nous en donner 45 au prochain Conseil, nous le distribuerons ici afin de nous assurer que tout le monde l'a.

**Mme MONFORT** : Volontiers !

**M. LE MAIRE** : Nous multiplions toutes les difficultés. En effet, je connais plutôt bien les parcs nationaux, et nous sommes le seul habité à ce point, avec 350 ou 400 personnes permanentes à Porquerolles, ainsi qu'un certain nombre à Port Cros et au Levant.

Concernant la presqu'île de Giens, qui est le cordon ombilical, tout à l'heure, je me suis trompé, car je disais que nous pourrions vérifier ceux qui ont la réservation pour les parkings, ainsi que le badge pour les gens qui habitent là, mais comment fait-on pour ceux qui vont à la plage de la Badine ou marcher sur le chemin du littoral ?

Nous avons donc toujours cette difficulté à gérer l'entonnoir. Cela ne signifie pas que des améliorations ne doivent pas être apportées, mais c'est complexe.

**Mme MONFORT** : Pour finir sur un trait d'humour, même si cela est réel, certains parcs nationaux, en particulier en Asie, ont résolu le problème en tirant au sort ceux qui ont le droit d'entrer. D'autres ont fait une sorte de permis écologique, avec toute une série de questions : si vous répondez bien, vous pouvez y aller !

Certains sont allés très loin, mais ce n'est pas ce que nous comptons faire.

**M. LE MAIRE** : Ces jours-ci, on interdit l'amarrage dans les calanques, ce qui, pour nous, revient à interdire les bateaux devant Porquerolles. C'est donc très compliqué.

Merci beaucoup pour ces questions et pour ce Conseil.

**(La séance est levée à 16 h 50.)**



VILLE D'HYÈRES  
LES PALMIERS